



Parcieux



Bulletin Municipal 2014



FINAS



Restaurant
en bord de Saône
avec terrasse

Tél. 04 78 98 00 74

www.lespetitesvoiles.fr

197, chemin de Halage - 01600 PARCIEUX



GARAGE BACONNIER

01 600 Reyrieux

Vente véhicules Neuf & occasions
Réparations entretien toutes marques
Carrosserie - Peinture
Prêt de véhicules

DEPANNAGE



04 74 00 02 05

FINE FOURCHETTE

4 INFOS MAIRIE

10 URBANISME

12 COLLECTE ET VALORISATION
DES DÉCHETS

15 LA VIE DU VILLAGE

18 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DOMBES SAÔNE VALLÉE

20 INFOS SOCIALES

22 LES ASSOCIATIONS

29 LISTE DES ASSOCIATIONS

30 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

31 RENSEIGNEMENTS UTILES

32 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

34 PLAN DE PARCIEUX

C'est avec beaucoup d'émotion que je rédige ce premier édito en tant que maire.

J'ai conscience de l'importance de la mission qui m'a été confiée et je remercie les Parcevins pour la confiance qu'ils nous ont accordée.



Notre prise de fonction est récente mais nous travaillons très activement en agissant pour le service de tous.

Concertation et dialogue font partie de nos priorités ; nous mettrons donc en place, dès le mois de juin, des permanences à la mairie où vous pourrez, sur rendez-vous, rencontrer le maire ou un de ses adjoints. Nous voulons ainsi être disponibles et pouvoir répondre le plus efficacement possible à vos questions, préoccupations et être à l'écoute de vos remarques et de vos idées.

Un de nos dossiers prioritaires est la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : nous rencontrons l'équipe enseignante, l'ensemble du personnel, les parents d'élèves, pour évaluer les besoins, les possibilités et les moyens pour satisfaire au mieux nos enfants.

Nous terminons l'aménagement de l'Allée des Marronniers avec les silos enterrés ; la plantation des végétaux est prévue pour cet automne.

Le projet du cœur de village sera repris et fera l'objet de concertations avec l'ensemble des habitants.

Vous pouvez compter sur mon engagement ainsi que sur celui de l'ensemble des élus pour mener à bien notre programme pour les 6 années à venir.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 23 mai, à 18 h 30 à la Salle des Fêtes, pour l'habituelle cérémonie de la fête des mères avec la présence des enfants de l'école qui interpréteront plusieurs chansons.

Légendes des photos de couverture :

- La Mairie
- Parcours du Cœur - avril 2014
- La Saône

Conception & Réalisation :

SAS ACL - 62 rue Roger Salengro - 69700 GIVORS
contact.acl@wanadoo.fr
Tél. 04 72 39 27 31



Directeur de publication :

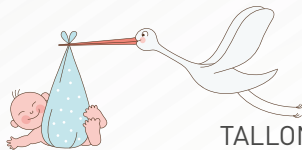
V. LAUTIER

Les textes et photos sont fournis par la mairie et n'engagent que sa seule responsabilité.

Le Maire,
Vincent LAUTIER.



Évènements familiaux



NAISSANCES :

LEVIEUGE ROUSSEL Jules Charles	07/04/2013
SORLIN Maël.....	04/05/2013
MENASRI Jenna Fatima	25/06/2013
CHAMBON Maëlys Liliane Ghislaine	28/07/2013
DJEBABLI Yanis	26/08/2013
PAPAKONSTANTINOUS Ektor.....	15/09/2013
WATTEBLED FERLAY Prosper Barthélémy Daniel Emilien....	23/10/2013
BOITEUX Louis Alain Gérard	17/11/2013
ZENNOUDA Jahid	07/02/2014

TALLON Julien Paul et BENSABEUR Nihel.....	13/07/2013
SCHMITT François Laurent et THOULON Marie Pascale Clémence	16/08/2013
COLLIGNON Grégory Alexandre et DURAND Audrey Danielle Gilberte	31/08/2013
PREVOT Pascal et DUQUESNOY Sabrina	14/09/2013
PERRONE Rémi et LIMONIER Pierrette.....	22/03/2014

DÉCÈS :

GELORMINI Marie Justine Madeleine	13/04/2013
ZAVATTONI Ludovic Bonfils Pierre	10/05/2013
PEREZ Michel	01/07/2013
LAGIER Benoit Adrien.....	12/10/2013
ANDRE Nathalie Colette	14/11/2013
BILLAN Maurice André.....	20/02/2014
GANDI Gino Pierre André.....	25/02/2014

MARIAGES :

ROGE Eric et DELECLUSE Magali Marcelle Agnès... 04/05/2013	
CHARLE Julien et ROGERON Stéphanie	29/06/2013
GRIOT Thierry et DUVERNE Amandine Elisa Raymonde	06/07/2013

Coordonnées de la Mairie

4 Route de Genay – 01600 PARCIEUX

Numéro de Tél. : 04.78.98.02.54

Numéro de Fax : 04.78.98.33.69

Courriel : contact@parcieux.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi soir de 17 h à 19 h

Mercredi matin de 10 h à 12 h

Vendredi après-midi de 15 h à 19 h

Coordonnées Agence postale communale

4 Route de Genay – 01600 PARCIEUX

Numéro de Tél. : 04.37.92.91.74

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30

Mercredi et samedi matin de 8h30 et 12h

Le personnel municipal

ADMINISTRATION :

- * Emilie GUIGNARDAT – secrétaire de mairie
- * Françoise COQUILLION – secrétaire de mairie
- * Elise GARDES – agence postale et point médiathèque
- * Stéphanie PLASSE - agence postale et point médiathèque

TECHNIQUE :

- * Alexandre BERCHAUD, agent technique polyvalent
- * Ulrich DUBOURGUAIS, agent technique polyvalent
- * Sylvie PRESVOT, agent d'entretien
- * Chantal NOEL, Atsem et agent d'entretien
- * Charlotte MOURLAT, Atsem (en disponibilité depuis 2012)
- * Flavie ESPOSITO, remplaçante Atsem



ANIMATION :

- * Ulrich DUBOURGUAIS, directeur Centre de Loisirs
- * Chantal NOEL, animatrice
- * Charlotte MOURLAT, animatrice
- * Flavie ESPOSITO, remplaçante animatrice



Elections municipales et communautaires

2014

Résultats définitifs AIN (01) - Parcieux



	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus
Conseil municipal	15	15
Conseil communautaire	1	1

Résultats des élections

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
M. Xavier CHALANDON (LDVD)	262	33,67	49,52	3	0
M. Vincent LAUTIER (LDIV)	267	34,31	50,47	12	1

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	778		
Abstentions	236	30,33	
Votants	542	69,67	
Blancs ou nuls	13	1,67	2,40
Exprimés	529	67,99	97,60

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

Conseil Municipal

LISTE DES ELUS DE LA COMMUNE :

N°	NOM	Prénom	Fonction
1	LAUTIER	Vincent	Maire
2	TISSERAND	Nathalie	1ère adjointe
3	FRECHARD	Claude	2ème adjointe
4	PINTENO	Anne-Lise	3ème adjointe
5	RODRIGUEZ	Yves	Conseiller municipal
6	BOUGAIN	Nathalie	Conseillère municipale
7	BADOIL	Michel	Conseiller municipal
8	SKRZYPCZAK-DEVOUCOUX	Annie	Conseillère municipale
9	PERONNET	Hervé	Conseiller municipal
10	DUFOR	Jacqueline	Conseillère municipale
11	WILLAUME	Anthony	Conseiller municipal
12	DELSIGNORE	Sophie	Conseillère municipale
13	CHALANDON	Xavier	Conseiller municipal
14	FOLACHIER	Michèle	Conseillère municipale
15	TALLON	Dominique	Conseiller municipal

Permanence des élus :

Permanences du maire et des adjoints le samedi matin, de 10 h à 12 h (une fois tous les 15 jours) **sur rendez-vous uniquement** (contacter la mairie au 04.78.98.02.54)

Calendrier 2014 :

7 juin – 21 juin

5 juillet – 19 juillet

2 août – 30 août

13 septembre – 27 septembre

11 octobre – 25 octobre

8 novembre – 22 novembre

6 décembre – 20 décembre

(Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi matin pendant les permanences d'élus)

DOMAINES D'INTERVENTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

MAIRE – ADJOINTS	DOMAINES D'INTERVENTION
Vincent LAUTIER (Maire)	FINANCES
Nathalie TISSERAND (1ère adjointe)	VIE ASSOCIATIVE ACTION SOCIALE COMMUNICATION
Claude FRECHARD (2ème adjoint) Vincent LAUTIER (Maire)	CADRE DE VIE VOIRIE TRAVAUX URBANISME
Anne-Lise PINTENO (3ème adjointe)	PETITE ENFANCE JEUNESSE SCOLARITE

COMMISSIONS MUNICIPALES :**- Impôts**

Titulaires : Xavier CHALANDON, Michel BLANC, Philippe DEHAN, Laurent DEBOUTIERE, Eugène DOUSSAT, Annie SKRZYPZACK ;
Suppléants : Michel PERRET, Nathalie BOUGAIN, André MUT, Jacqueline DUFOUR, Raphaël JEUNE, Sophie DELSIGNORE

- Appel d'offres

Annie SKRZYPZACK, Claude FRECHARD, Sophie DELSIGNORE, Dominique TALLON

- Finances et évaluation des transferts de charges

Annie SKRZYPZACK, Sophie DELSIGNORE, Xavier CHALANDON

- Bulletin municipal

Nathalie TISSERAND, Anne Lise PINTENO, Annie SKRZYPZACK, Jacqueline DUFOUR, Yves RODRIGUEZ, Anthony WILLAUME, Michèle FOLACHIER

- Conseil d'école

Anne Lise PINTENO, Hervé PERONNET, Jacqueline DUFOUR, Sophie DELSIGNORE, Michèle FOLACHIER

- Cadre de vie & PLU

Claude FRECHARD, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Anthony WILLAUME, Annie SKRZYPZACK, Dominique TALLON

- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Nathalie TISSERAND, Jacqueline DUFOUR, Annie SKRZYPCZAK, Yves RODRIGUEZ, Dominique TALLON

Isabelle CHALANDON (représentante Croix Rouge, Mme DE MARLIAVE (représentante UDAF) Laury DELAGE, Henriette MICHEL, Christiane FRECHARD.

CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) :

Déléguée titulaire : Sophie DELSIGNORE

SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

2 titulaires : Michel BADOIL et Claude FRECHARD

2 suppléants : Vincent LAUTIER et Anthony WILLAUME

PNR (PARC NATUREL RÉGIONAL) :

Délégué titulaire : Vincent LAUTIER

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : Lors du Conseil municipal du 28 mars 2014, des délégués et des suppléants de la commune de PARCIEUX ont été élus à l'unanimité pour participer activement aux réunions dans différents syndicats :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DOMBES-SAONE

Délégué titulaire : Yves RODRIGUEZ - Suppléante : Nathalie TISSERAND

Délégué titulaire : Vincent LAUTIER - Suppléant : Claude FRECHARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Déléguée titulaire : Anne-Lise PINTENO - Suppléante : Jacqueline DUFOUR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

Délégué titulaire : Vincent LAUTIER - Suppléante : Annie SKRZYPCZAK-DEVOUCOUX

Délégué titulaire : Claude FRECHARD - Suppléant : Michel BADOIL

Civisme, Voisinage, Citoyenneté

VIVRE ENSEMBLE :

Afin que chacun puisse vivre sereinement dans notre village, nous vous rappelons qu'il est essentiel d'adopter un comportement citoyen, responsable et respectueux vis à vis des autres administrés et notamment de son voisinage.

Les règles du village, qui sont parfois assimilées à une contrainte pour certains, sont nécessaires et contribuent à l'amélioration de notre qualité de vie.

La municipalité s'engage à faire respecter ces règles et sera réactive sur le terrain.

BRUIT :

Pour vivre dans un univers agréable, il est important que chacun prenne conscience que le bruit est devenu un véritable problème de santé publique.

En ce qui concerne les bruits occasionnés par les travaux de bricolage, de jardinage, nous vous rappelons qu'un arrêté municipal du 1er août 2001 interdit l'utilisation d'engins ou de matériels bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage, etc. , en dehors des horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 à 19 h 30

Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés : interdiction totale

Dans un autre domaine, nous attirons l'attention des conducteurs de deux roues et quads sur le bruit occasionné lors de leurs déplacements et rappelons à cette occasion que l'utilisation de dispositifs d'échappement non homologués

ou bruyants se réprime par une contravention de la 3ème classe et permet l'immobilisation du deux roues en fourrière.

Sachez aussi que les aboiements intempestifs ou excessifs de votre chien, qui gênent votre voisinage, peuvent être aussi sanctionnés par une amende.

Enfin, si vous organisez une soirée, pensez à prévenir vos voisins et, au-delà de 22 h, à réduire le volume des sources de bruits.

Le décret 2012-343 publié au JO du 11 mars 2012 fait rentrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire la sanction des infractions relatives au bruit. Ces infractions étaient des infractions autrefois traitées par le juge de proximité. Dorénavant l'agent verbalisateur remettra en main propre au contrevenant la carte lettre de l'amende forfaitaire de 68€ payable sous 30 jours.

RECENSEMENT MILITAIRE :



Information importante :

Ce recensement obligatoire permet la délivrance d'une attestation exigée pour votre inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Voici le numéro de téléphone pour obtenir des informations sur votre dossier :

Plateforme Administrés : Tél : 04 37 27 25 07

POLLUTION :

Le village, de par sa situation géographique proche de l'autoroute et de l'agglomération lyonnaise, est soumis à une pollution environnementale continue tout au long de l'année : celle-ci évolue de jour en jour suivant les conditions météo et la saisonnalité.

Il arrive que la conjonction de différents facteurs provoque des pics de pollution aux particules, comme nous avons pu le vivre en mars dernier. Dans ces conditions et en l'absence totale de vent, les feux de broussailles, (bien qu'ils soient tolérés à certaines périodes de l'année), ne sont pas les bienvenus car ils aggravent une qualité de l'air déjà médiocre.

Il est préférable de se rendre à la déchetterie de TOUSSIEUX pour y déposer vos déchets verts : ainsi vous ferez un geste pour l'environnement et vous n'occasionnez pas de gêne visuelle, olfactive et polluante.

Nous en appelons donc à votre bon sens et vous invitons à consulter le site www.air-rhonealpes.fr avant de faire des feux. Ce site d'information peut aussi vous être utile lorsque vous décidez de pratiquer une activité sportive importante en extérieur car, ne l'oublions pas, la pollution de l'air est un mal invisible qui a des conséquences sur notre santé.

APICULTEURS :



Un essaim d'abeilles s'est installé près de chez vous ? Appelez un apiculteur qui saura en prendre soin.

Coordonnées :

- Mme GAND Maud, Reyrieux
04 74 08 80 95 ou 06 76 62 74 53

- Mr GUICHARD Jacques,
Neuville-sur-Saône
06 70 56 52 99



STATIONNEMENT :

Le POS et le PLU prévoient que chaque habitation doit disposer d'au moins deux places de stationnement. La municipalité a aménagé un certain nombre de parkings dans le village : école, salle polyvalente, place de l'Eglise, Fagot. Elle a en projet d'en aménager d'autres. *Pour bien vivre ensemble, il faut que chacun respecte ses voisins et ne gare pas de véhicule devant les entrées ou portails des propriétés.*

EAU :

Nous avons reçu une circulaire préfectorale attirant notre attention sur l'insuffisante recharge des systèmes d'eaux souterraines.

Nous vous demandons d'être très vigilants en limitant les quantités d'eau consommée et en évitant tout gaspillage.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour une utilisation raisonnable de nos ressources en eau.

FEUX :

Afin d'éviter tout risque de propagation, tous les feux quels qu'ils soient (broussailles, déchets de tonte ou d'élagage...) sont interdits du **1er avril au 31 octobre** sur notre commune. Même si le brûlage est toléré en dehors de cette période et de façon occasionnelle, il ne doit entraîner aucune gêne, aucun danger, aucune insalubrité pour le voisinage ou les usagers des axes routiers.

Nous vous remercions de bien observer ces consignes car, malgré ces rappels réguliers, nous sommes trop souvent obligés d'intervenir pour les faire respecter.

FEUX D'ARTIFICE :

Nous rappelons que pour les particuliers également, les feux d'artifice sont réglementés. Des consignes strictes sont à respecter. L'autorisation du maire est nécessaire, le centre de secours et éventuellement la gendarmerie doivent être prévenus. Une nouvelle réglementation s'applique aux feux des catégories 2 et 3.

REJET DES EAUX DE PISCINE :

Nous rappelons aux propriétaires de piscine, de plus en plus nombreux, le message de la S.D.E.I. faisant référence au décret du 3 juin 1994 – article 22 – interdisant, entre autres, le rejet des eaux de vidanges des bassins de natation dans les réseaux d'eaux usées. Ces eaux peuvent être évacuées avec les eaux pluviales.

CHIENS ERRANTS :

Pour vivre dans un univers agréable, il est important de rappeler qu'il est strictement interdit de laisser son animal errer dans les rues du village sous peine de devoir le récupérer en fourrière.

Pour PARCIEUX, la fourrière est assurée par la S.P.A. avec laquelle la commune a signé une convention, le relais à contacter étant celui de SAINT JEAN D'ARDIERES.

Coordonnées : M. MARTIN – Les Petites Bruyères –
69220 ST JEAN D'ARDIERES
Tél. 04 74 66 09 11
Site Internet : www.spa-lyon.asso.fr

Le port d'un collier avec médaille ou d'un tatouage facilite l'identification du propriétaire et peut éviter l'intervention de la SPA, sous réserve que l'animal se laisse approcher.

CHIENS DANGEREUX :
une réglementation modifiée

Catégories de chiens susceptibles d'être dangereux et faisant l'objet de mesures spécifiques :

1ère catégorie :**Chiens d'attaque**

Sont concernés les chiens dangereux non-inscrits aux livres généalogiques reconnus par le Ministère de l'Agriculture, à savoir : les Pitt-bulls, les Boerbulls, les chiens assimilables à la race Tosa.

2ème catégorie : Chiens de garde et de défense

Les chiens de race Staffordshire terrier

Les chiens de race America Staffordshire terrier

Les chiens de race Rottweiler

Les chiens assimilables par leurs caractéristiques neurologiques aux chiens de race Rottweiler.

Si vous êtes détenteur d'un chien d'une race ci-dessus, veuillez-vous adresser à la mairie pour demander votre permis de détention, lequel remplace désormais la simple déclaration. L'obtention de ce permis nécessite au préalable une évaluation comportementale du chien et une formation de son propriétaire ou détenteur auprès d'un organisme agréé.

Sanctions :

Tout manquement à ces obligations administratives est puni d'une amende correspondant à une contravention de 4ème catégorie.

Par ailleurs, le propriétaire ou détenteur d'un chien ayant commis une agression, s'expose à trois types de sanctions prévues dans le code pénal pouvant aller de 3 à 7 ans de prison et de 30 000 à 100 000 euros d'amende.

INCINERATION DES ANIMAUX :

Vous pouvez vous adresser à :

La Compagnie d'Incineration des Animaux Familiers,
255 rue Charles De Gaulle – 01500 CHATEAU-GAILLARD
Tél. 04 74 38 72 20 – Fax 04 74 38 72 29

CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

Chaque année, elles font leur réapparition. Un arrêté municipal du 14 mars 2003 prescrit les mesures à prendre pour lutter contre les chenilles processionnaires. En effet, la chenille processionnaire du pin est un des plus grands ravageurs forestiers.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Il n'y a qu'une génération par an.

Les œufs groupés sont déposés vers le milieu de l'été sous forme de manchons qui entourent deux ou plusieurs aiguilles de pin. Leur éclosion se produit 30 à 50 jours plus tard.

Les chenilles, groupées en colonies, s'alimentent et poursuivent leur développement pendant l'automne et l'hiver. Au cours de l'automne, elles tissent en commun un nid soyeux blanc.

A la fin de l'hiver et au début du printemps, au terme de leur développement, elles quittent les nids en procession et descendent s'enfouir dans le sol à une profondeur de 5 à 20 cm.

Chaque chenille tisse alors un cocon dans lequel elle se transforme en chrysalide. Les papillons émergent au crépuscule pendant les mois de juillet et août.

Méthodes de lutte

La lutte mécanique : la récolte des nids peut être valablement envisagée. Ce travail se fait avec un matériel d'élagage pour pouvoir accéder aux nids de chenilles plus facilement. Les nids seront arrachés et les colonies détruites par le feu.

La lutte microbiologique par pulvérisation d'une préparation à base de Bacillus Thuringiensis doit être pratiquée quand les chenilles les plus grosses ont une taille de 8-10 mm, généralement en septembre. Les applications se font par pulvérisation au sol, selon l'importance des surfaces à traiter. L'existence de diapauses prolongées nécessite souvent la répétition de l'intervention deux années consécutives. En mars/avril, pulvériser avec un insecticide à base de Deltaméthrine. Dangereux aussi pour les autres insectes.

Ces chenilles constituent également un problème de santé publique (danger notamment pour les enfants et les animaux).

Lutte contre l'ambroisie

Arrêté préfectoral du 16 février 2009 :

L'ambroisie, aussi appelée « fausse moutarde », est une plante annuelle de la famille des astéracées. Elle colonise particulièrement les sols dénudés, les terres rapportées peu ou pas végétalisées, les sols pas ou mal entretenus. Elle germe au printemps (fin mars – début avril) et son développement végétatif peut se poursuivre jusqu'à fin juillet, période à laquelle la pollinisation débute pour se terminer en septembre. La hauteur est très variable, de 10 cm sur un bord de route à plus de 200cm dans une culture de maïs.

Au moment de sa floraison, elle libère du pollen responsable des réactions allergiques : ces dernières commencent vers la mi-août avec un maximum d'intensité en septembre. Symptômes classiques : rhinites, conjonctivites, laryngites, asthme, urticaire ou eczéma, auxquels s'ajoutent une insomnie fréquente et une asthénie constante. Les complications automnales sont fréquentes : otites, sinusites, bronchites. La région où la densité de l'ambroisie est la plus forte est la région Rhône-Alpes, dans laquelle 6 à 12 % de la population est allergique à cette plante. Plus une personne est exposée à l'ambroisie, plus elle risque d'y devenir allergique.

C'est pourquoi, il est important de lutter contre la prolifération de cette plante.

L'arrêté préfectoral du 16 février 2009 prévoit en résumé que :

1. Les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus :

De prévenir la pousse de plants d'ambroisie sur les terres rapportées ou remuées

De nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse de l'ambroisie.

L'élimination des plants d'ambroisie doit se faire avant la pollinisation. Les interventions sont à prévoir avant la floraison, au plus tard au 1er juillet de chaque année.

2. Sur les parcelles agricoles, la destruction de l'ambroisie doit être réalisée par l'exploitant jusqu'en limite de parcelle (y compris talus, fossés, chemins...)

3. Les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, les exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication, les exploitants de carrières sont également tenus de lutter contre l'ambroisie.

4. La responsabilité de prévenir la prolifération et d'éliminer l'ambroisie incombe au maître d'ouvrage lors de chantiers de travaux.

5. Les techniques de traitement non chimique doivent être privilégiées. La mise en oeuvre éventuelle de moyens de lutte chimique doit utiliser exclusivement des produits homologués.

6. Toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie, sera passible de poursuites en application du Code de la Santé Publique.

En cas de défaillance des personnes visées au § 1, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie au frais des intéressés.

S'agit-il d'ambroisie ? Déterminer la plante

Vous avez trouvé une plante et aimeriez savoir s'il s'agit de l'ambroisie. Déterminez l'ambroisie à l'aide de la clé ci-après. Cochez les réponses correspondantes.

Tige (jeune pousse)		
Le diamètre de la tige est-il rond ?	OUI	NON
La tige est-elle poilue ?	OUI	NON
La tige est-elle pleine et non creuse ?	OUI	NON

Si toutes les réponses sont «oui», passez aux questions suivantes. Si au moins une réponse est «non»: Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambroisie

Feuille		
Les deux faces de la feuille sont-elles plus ou moins de la même couleur ?	OUI	NON
Les nervures de la feuille sont-elles blanchâtres ?	OUI	NON
La feuille est-elle divisée en plusieurs lobes qui sont à leur tour souvent subdivisés jusqu'à la nervure médiane ?	OUI	NON
L'extrémité des lobes a-t-elle de fines pointes ?	OUI	NON



Si toutes les réponses sont «oui», passez aux questions suivantes. Si au moins une réponse est «non»: Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambroisie

Fleur		
Aux extrémités de la tige et des rameaux, la plante a-t-elle des grappes de petites fleurs vertes en forme de cloche ?	OUI	NON
Voyez-vous sur la fleur des points clairs ou des grains de pollen jaune ?	OUI	NON
De petits organes semblables aux fleurs se trouvent-ils à l'aisselle de certaines feuilles ?	OUI	NON



Inflorescences mâles en grappe à l'extrémité de la tige



Pollen jaune



Capitules femelles à l'aisselle d'une feuille

Si plus de deux réponses sont «non»: Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambroisie. Si plus de deux réponses «Fleur» et toutes les réponses «Tige» et «Feuille» sont «oui»: Il s'agit vraisemblablement d'une ambroisie. Annoncez le lieu d'observation au service concerné de votre canton ou commune et envoyez la plante ou une photo à ce dernier



Nouvelles règles en matière de construction

1) les lotissements :

Le régime est simplifié. Seuls les lotissements prévoyant la création de voies d'espaces et d'équipements communs sont soumis à permis d'aménager. Tous les autres relèvent désormais de la simple déclaration préalable. Pour les projets ne portant pas sur une construction de maison individuelle la délivrance des permis de construire sur ces lots devient possible dès la remise du permis d'aménager.

La déclaration préalable

Tous les lotissements qui ne sont pas soumis au permis d'aménager doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (art R. 421-23 du code de l'urbanisme).

Ainsi, un lotissement est soumis à simple déclaration préalable quel que soit le nombre de lots dès lors qu'il n'y a pas création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement et que l'on ne se trouve pas dans un site classé ou sauvegardé.

IMPORTANT

Si une demande de permis de construire est déposée sur une parcelle issue d'une division qui aurait dû faire auparavant l'objet d'une déclaration préalable de lotissement, il est désormais possible, en application du nouvel article R. 442-2, de considérer que la demande de permis de construire vaut régularisation de la déclaration préalable de division.

En effet, la déclaration préalable de lotissement est une garantie apportée à l'acquéreur du lot, puisqu'elle atteste du caractère constructible du terrain et entraîne l'obligation de bornage ainsi que la « cristallisation » des droits à construire pendant 5 ans. Si l'acquéreur n'en a pas bénéficié mais que le permis de construire peut être accordé, il n'y a aucun intérêt, que ce soit pour la collectivité comme pour l'acquéreur, de réclamer l'exécution de la formalité oubliée.

2) travaux de construction :

Le décret paru le 5 décembre 2011 prévoit qu'à partir du 1er janvier 2012 le permis de construire est obligatoire mais seulement à partir de 40 m² d'extension, au lieu de 20 auparavant. Mais cet assouplissement des démarches ne s'applique pas à tous les cas.

C'est ainsi que le propriétaire qui agrandit de 40m² une maison de 120 m² n'aura besoin que d'une simple autorisation préalable de travaux. Mais la construction envisagée doit constituer le prolongement d'un bâtiment existant. Il ne peut donc s'agir que d'un agrandissement de maison ; l'extension devra ainsi être accolée et non isolée. La création d'un garage ou d'un abri de jardin indépendants n'entre pas dans le champ de la nouvelle mesure. Enfin l'extension ne doit pas porter la superficie totale de la construction à plus de 170 m². En cas de dépassement le recours à un architecte reste obligatoire même si l'extension n'est que de 30 ou 40 m²

En outre à compter du 1er mars 2012 les notions de SHOB (surface hors d'œuvre brute) et de SHON (surface hors d'œuvre nette) changent et sont remplacées.

La notion de « surface de plancher » instituée par l'ordonnance du 16 novembre 2011 en remplacement de la SHOB et de la SHON a été précisée le 29 décembre 2011 (décret n°2011-2054, JO du 30). Cette nouvelle surface se définit par la somme des surfaces de plancher closes et couverts, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des éventuels espaces vides du plancher (trémies, etc..). Le texte introduit aussi une seconde nouvelle notion, celle « d'emprise au sol » qui sera utilisée pour déterminer l'autorisation d'urbanisme applicable (déclaration préalable, permis de construire etc..).

Compte tenu de ce que les décrets d'application sont en cours de diffusion, il est prudent de consulter la mairie avant tout projet.

Avant d'entreprendre des travaux, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie sur les formalités à accomplir ou sur ce que vous pouvez faire ou ne pas faire en fonction du P.L.U. ou du P.E.R.I. : construction, extension, surélévation, transformation, réfection de toiture (tuiles rouges) ou de façades, création d'ouvertures, piscine, clôture, abri, véranda, auvent, capteurs solaires, etc. Les formulaires sont téléchargeables sur Internet sur le site www.servicepublic.fr ou disponibles en mairie, les plus courants étant :

- Permis de construire, transfert de permis ou modificatif de permis.
- Permis d'aménager.
- Permis de démolir.
- Déclaration préalable.



Nous vous communiquons ci-après la liste des constructions et travaux autorisés depuis notre bulletin de mai 2013 :

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **AUFORT Aurélien et TAVERNIER Anne-Laure**
Chemin du Pont de l'Ane
Maison individuelle
- **CONFORT CONSTRUCTION**
Montée du Calvaire
2 maisons jumelées
- **REYNAUD ET GUY**
Chemin des Minimes
Maison individuelle
- **TAVERNIER François**
Impasse de l'Eglise
Maison individuelle
- **BARDIN Baptiste et DELANGLE Auriane**
Montée du Calvaire
Aménagement d'une grange existante
- **MENASRI Youcef**
207 chemin des Minimes
Transformation d'une grange en habitation
- **ROUCHOUZE Sylvain et LORANG Audrey**
Chemin de la Charité
Maison individuelle
- **TALLON Dominique et Anne-Marie**
37 rue de l'Eglise
Démolition partielle du garage + nouvelle construction garage et extension salon

DECLARATIONS PREALABLES

- **JOUAUX Etienne**
425 chemin de la Charité
Garage en habitation
- **TISSERAND Jean-Luc**
370 chemin du Trève d'Ars
Extension abri existant
- **GOMES PEREIRA Marie**
269 chemin Creuse Roussillon
Aménagement chambres dans les combles
- **CARDOSO Patrick**
25 clos de la Belle Cordière
Véranda
- **BOIVIN Frédéric**
Chemin du Trève d'Ars
Piscine + local enterré
- **LAPIS Franck**
406 route de Reyrieux
Réfection façade
- **LEGROS Daniel**
203 route de Genay
Abri de jardin

- **RODIER Jean-Baptiste**
550 route de Lyon
Bloc sanitaire
- **BEDIRA Naïma**
207 chemin des Minimes
Abri de jardin
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE VALLÉE**
52 route de Genay
Réhabilitation d'un bâtiment existant + extension
- **CASSIER GUABELLO**
96 Domaine des Varennes
Construction d'un muret + grillage et remplacement portail
- **JOUAUX Etienne**
425 chemin de la Charité
Clôture + portail + abri de jardin
- **BOUVIER Ludovic**
425 chemin de la Charité
Clôture + portail
- **BARBIER Monique**
212 Chemin des Minimes
Création terrains à bâtir
- **DELSIGNORE Sophie**
92 rue Neyret
Création fenêtre dans salle à manger
- **TAVERNIER Anne-Laure**
Chemin du pont de l'Ane
Piscine
- **NOWAK Christian**
Chemin de la Charité
Création d'un lot à bâtir
- **RICHARD Pierre**
131 rue Comte de Chateaubriand
Véranda
- **PERRET Elisabeth**
248 route de Genay
Mur antibruit
- **TAVERNIER François**
18 rue de la Fontaine
Coupe d'arbres
- **CANNAROZZI Salvatore**
76 rue Neyret
Réfection toiture – modification façades
- **DONJOUX Jean-Pierre**
Chemin Creuse Roussillon
Création d'un lot à bâtir
- **COSENTINO Franck**
La logerie du castor
Remplacement partielle de la toiture



LES ORDURES MENAGÈRES : POUR VOS ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS LES DÉCHETTERIES :

Attention : Bacs roulants obligatoires

Les sacs poubelles en vrac ne seront pas ramassés

Vous pouvez vous procurer des bacs roulants dans tout magasin de bricolage et d'équipement de la maison ou auprès du SMICTOM Saône Dombes de Trévoux, en appelant le 04.74.00.19.02.

Il est nécessaire de rappeler que **ces bacs ne peuvent en aucun cas rester sur la voie publique**. Ils doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte (pour la commune de Parcieux la collecte s'effectue le vendredi matin) et ils doivent être rentrés dès le vendredi.

140 litres = 40 € 240 litres = 50 €

POINTS DE RECYCLAGE – COLONNES DE TRI :

Vous les trouverez : Chemin des Eguets, près du rond-point, Allée des Marronniers (prochainement enfouies) et Chemin des Varennes. Trois colonnes distinctes sont destinées à recevoir respectivement les déchets suivants :

- **Colonnes à plastron vert** : le verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons...).
- **Colonnes à plastron jaune** : emballages légers (cartons, briques alimentaires, flacons en plastique de produits ménagers, alimentaires, de soins corporels, d'emballages liquides, boîtes métalliques, cannettes, flacons spray).
- **Colonnes à plastron bleu** : journaux, magazines, revues et papier de bureau.

Pour des mesures d'hygiène et de respect de l'environnement et du personnel communal et intercommunal merci de ne rien déposer au pied des colonnes.

COLLECTE DE TEXTILES ET CHAUSSURES :

Suite à un accord de partenariat entre la commune, le SMICTOM et le Relais Bourgogne, un conteneur de collecte de vêtements, textiles et chaussures a été implanté sur le parking de la salle polyvalente.

Quelques consignes à respecter pour vos dépôts :

- Utiliser des sacs de moins de 100 litres (pour qu'ils rentrent dans le bac de chargement)
- Veiller à fermer les sacs
- Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons
- Donner des vêtements propres : les textiles souillés (peintures, graisses, solvants, etc.) ne permettent pas leur réutilisation ou leur recyclage

COMPOSTAGE :

En compostant chez vous déchets du jardin, restes de repas vous diminuez de façon significative la quantité de déchets à traiter et produisez de l'amendement pour votre jardin. Vous pouvez vous procurer des composteurs auprès du SMICTOM.

Les déchetteries de TOUSSIEUX et de FRANS sont à votre disposition pour vous débarrasser de vos déchets verts et de vos encombrants (pensez avant à ceux que vous pouvez déposer réglementairement ailleurs) :

Déchetterie du PARDY

Z.A. du PARDY
01480 FRANS
04 74 60 81 36

Déchetterie de TOUSSIEUX

Z.I. de Reyrieux
Rue des Communaux
01600 TOUSSIEUX
04 74 08 52 56

Jours et heures d'ouverture :

ETE : du 1er avril au 30 septembre :

le lundi après-midi et du mardi au samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

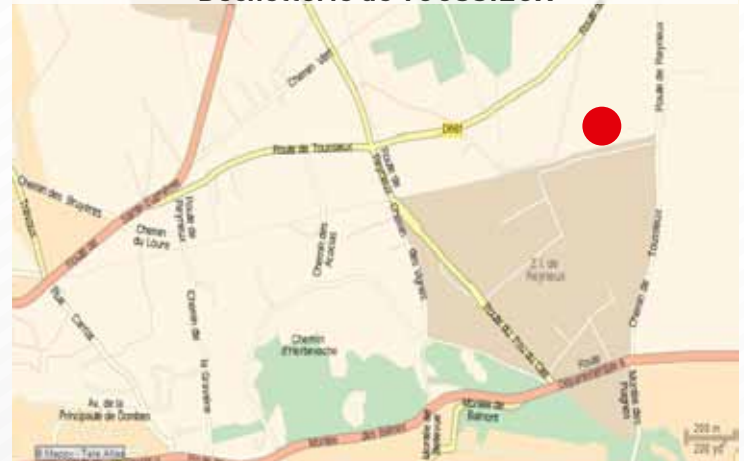
HIVER : du 1er octobre au 31 mars :

le lundi après-midi et du mardi au samedi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
(dimanches et jours fériés exclus)

Déchetterie du PARDY



Déchetterie de TOUSSIEUX



L'accès aux déchetteries est possible en vous procurant une carte à puce gratuite délivrée en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et des cartes grises des véhicules (3 au maximum) que vous voulez inscrire sur cette carte. La carte gratuite n'est délivrée que pour les véhicules de hauteur inférieure à 2m avec ou sans remorque inférieure à 500kg. Votre carte ne sera utilisable qu'après avoir été rendue opérationnelle par le SMICTOM.

Pour les autres véhicules ou un accès temporaire merci de contacter le SMICTOM au 04 74 00 19 02.

Quelques rappels indispensables :

Déchets acceptés, obligatoirement triés :

Déchets ménagers : papier - cartons - verre - ferraille - gravats - encombrants - textiles - vêtements - végétaux - déchets électriques et électroniques (DEEE), ces derniers pouvant aussi être rendus gratuitement à votre vendeur.

Déchets dangereux des ménages (dépôt inférieur à 50 litres et trié) : Piles - batteries - solvants - peintures - médicaments - produits phytosanitaires - huiles usagées minérales - tubes fluos - ampoules basse consommation - aérosols - cartouches d'imprimantes - radiographie.

Les DASRI (déchets d'activité de soins à risque infectieux)

Les pharmacies du secteur mettent gratuitement à disposition des patients en auto-traitement des boîtes de stockage de déchets pour les particuliers (aiguilles, seringues...).

Ceux-ci peuvent ensuite déposer gratuitement le contenant plein et référencé par un code-barres qui leur est propre, dans une borne automatique (ouverte 24 h/24) située devant l'usine d'incinération de Villefranche - 343 rue des Frères Bonnet - ZI Nord.

Une fiche de procédure SMICTOM, présente dans chaque pharmacie participant à l'opération, est fournie à chaque patient.

L'amiante lié :

Pour l'amiante lié merci d'appeler SYTRIVAL pour une prise de rendez-vous (04 74 68 82 59).

Et n'oubliez pas la recyclerie

LA RECYCLERIE DOMBES VAL DE SAONE

L'association nommée «RECYCLERIE DOMBES VAL DE SAONE» a été créée en 2012 en partenariat entre le SMICTOM SAONE DOMBES et l'association VAL HORIZON.

La RECYCLERIE a pour but de valoriser essentiellement, par réemploi, réutilisation, réparation, ou customisation, les biens d'équipements des particuliers et des industriels : vaisselle, électroménager, hi-fi, PC, jouets, livres, meubles, vêtements, accessoires, ...

Les intérêts de la RECYCLERIE sont donc multiples puisque, outre son rôle de valorisation par récupération et réparation, elle est aussi un lieu de diffusion d'informations et de

sensibilisation pour le changement des comportements par rapport aux déchets en particulier et à l'environnement en général.

Et surtout, elle est le lieu d'insertion sociale pour des personnes momentanément en difficulté.

La mise à disposition d'une boutique spécialisée, jouxtant les ateliers de valorisations, les objets réparés, recyclés ou issus de déchets en pièces détachées, permet la revente pour une somme modique et contribue à l'équilibre financier de cette association, dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Les objets sont récupérés, soit dans les deux déchetteries du SMICTOM par les « valoristes » présents qui disposent d'un local, soit en apport volontaire à la RECYCLERIE (cf horaires ci-dessous).

Des prestations payantes de récupération à domicile et de livraison sont proposées.

C'est réellement un outil qui participe à une économie des ressources et à une limitation de la pollution, notamment par la diminution de la production des déchets.

N'hésitez pas à faire une visite et en parler autour de vous.

INFORMATIONS PRATIQUES

adresse :

114 allée de Forquevaux 01600 TREVOUX

(indication GPS : angle de l'allée des filiéristes)

Ouverture des magasins : mercredi et vendredi de 14 heures à 18 heures

samedi de 9h30 à 12h 30, et de 14 heures à 18 heures

Téléphone : 06 82 47 36 14 Mail : recyclerie@valhorizon.fr

La Recyclerie
Oubliez vos poubelles avec nos vieux objets !

LE MAGASIN

pour toute la famille et toute la maison

Venez chiner
Dans nos rayons
habillement
(enfant, femme, homme)
puériculture, jouets,
loisirs, électro-ménager,
brocante et vaisselle,
mobilier ...

Prix très bas

114 ALLÉE DE FORQUEVAUX TREVOUX

MERCREDI et VENDREDI 14h - 18h
SAMEDI 9h30 - 12h30 & 14h - 18h

Email : recyclerie@valhorizon.fr
Tél : 06 82 47 36 14

Achetez malin, achetez recyclé !
Vêtements - Décoration - Vêtements - Petits objets - Sports - Loisirs - Accessoires

Rayon habillement renouvelé régulièrement
Appareils électriques en état de marche
Vaisselle, brocante, matériel de puériculture
nettoyés, mobilier vérifié

La Recyclerie collecte les vieux objets
EN BON ÉTAT
dont vous souhaitez vous débarrasser

Sur les déchetteries* de FRANS (parc d'activité du Pardy) et TOUSSIEUX (zone industrielle de Reyrieux) aux horaires habituels.

À la Recyclerie*, 114 allée de Forquevaux, Parc d'activité de Trévoux,
- Mercredi et Vendredi : 14h00-18h00
- Samedi : 9h30-12h30 et 14h00-18h00

Sur RDV chez vous collecte à domicile et débarras

G.M.N. Industrie



*Qualité et passion
à votre service
font notre différence*

220, rue de la Dombes
Z.A.C. de Rosarge - Les Echets
01700 Miribel

Tél. 04 72 26 29 00
Fax. 04 72 26 29 01

www.cmn-industrie.com

CMN Industrie, PME familiale de sous-traitance en chaudronnerie et mécano-soudure, fait de la formation des jeunes par apprentissage un de ses axes stratégique de développement. Présente sur la scène internationale : en Europe, en Asie, aux U.S.A., en Amérique du Sud, ... l'entreprise participe activement à la mondialisation. CMN Industrie travaille principalement pour les secteurs d'activités de l'énergie, du nucléaire, de la science fondamentale, de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de la cosmétique, de la chimie et de la pétrochimie.

Depuis sa création en 1981, CMN Industrie a développé avec les écoles (Ecole LA MACHE, ECAM de Lyon, INSA de Lyon, ...) et les centres de formation (AFPI, AFPMA, AFPM, ...) des départements de l'Ain et du Rhône, des liens forts et proactifs favorisant l'apprentissage des jeunes dans ses cœurs de métiers (chaudronnerie, soudage, usinage, qualité, environnement, ...).

Permettre aux jeunes de découvrir, d'apprendre, d'aimer et de s'épanouir dans nos métiers constitue le leitmotiv de l'entreprise. Nos valeurs, véritable moteur de nos équipes, sont l'humilité, le respect, la passion, le travail, la rigueur, l'engagement et la flexibilité.

Qualité et passion, font notre différence.

Parcours du cœur 2014

Vous étiez nombreux au rendez-vous. Merci à vous !

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la 4ème Edition du Parcours du cœur ce dimanche 6 avril 2014 en bord de Saône.



Cette Journée Nationale de Prévention Santé et de Solidarité, à l'initiative de la Fédération Française de Cardiologie était parrainée par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, le SMICTOM et La Nantaise Des Eaux.

Elle était organisée par les communes partenaires de St Bernard, Trévoux, Parcieux et Massieux.

Le parcours le plus long (12 kms) reliait St Bernard à Massieux, mais 2 autres entrées, à Trévoux et Reyrieux-Parcieux, permettaient aux marcheurs, joggeurs ou cyclistes d'organiser leur randonnée à leur rythme.

Sur la terrasse de La Maison Eclusière, ouverte à cette occasion par l'office du Tourisme de Trévoux, chacun pouvait apprécier les petits en-cas de fruits secs et de chocolat offerts par le CCAS de Parcieux.

A leur arrivée à l'éco parc de Massieux, les participants, après avoir reçu leur attestation, pouvaient se rafraichir et tester leur connaissance en secourisme. Les enfants quant à eux, étaient accueillis sur le stand de la Joujouthèque.

Un grand merci aux bénévoles et à tous les participants pour ce moment convivial et solidaire.



CCAS

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale déterminée par les élus locaux.

Il intervient pour aider et soutenir chacun face aux difficultés rencontrées au quotidien.

Le CCAS a une autonomie de gestion et son propre budget.

Il est administré par un conseil d'administration dont le maire est président de droit. Le conseil est composé, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal (composition page 6).

En général, le conseil se réunit une fois par trimestre. Entre les réunions, les décisions strictement dictées par l'urgence sont prises par le président. Le conseil en est informé.

Quelques exemples d'aides attribuées par le C.C.A.S :

- Règlement de facture énergie
- Paiement des repas de cantine
- Bons alimentaires

Il a également mis en place depuis plusieurs années la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées de + de 77 ans.

Le CCAS offre également le ravitaillement aux participants lors du Parcours du cœur qui a lieu chaque année début avril.

Un voyage pour les personnes de + de 65 ans est organisé tous les 2 ans en alternance avec le goûter. Goûter, qui aura lieu à la salle des fêtes, le jeudi 19 juin de 14 h 30 à 16 h 30. Une invitation vous sera envoyée prochainement.

Nous voulons aussi développer le lien avec l'assistante sociale de notre secteur, les associations caritatives et d'aide à domicile, partenaires essentiels pour l'aide aux personnes en difficulté.

Il est important de vous rappeler que les membres du conseil d'administration, comme d'ailleurs le personnel ou toute personne dont le CCAS utilise le concours, sont tenus au **secret professionnel**.

Pour toutes questions et demande de renseignements, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04.78.98.02.54

École

Le mot de la Directrice



Les deux premiers trimestres se sont bien déroulés dans notre petite école accueillant 102 élèves et une équipe stabilisée, avec la titularisation de Valérie Faure. La répartition a été assez complexe cette année ; et l'équilibre des effectifs entre les classes compromis. Malgré une classe maternelle très chargée, Armelle Chamba, assistée de Chantal Noël et Flavie Esposito, font tout pour que la première scolarisation des petits se déroulent au mieux.

Dans chaque classe, plusieurs projets sont menés autour du langage oral et de la production d'écrits. C'est autour de ces deux domaines de notre projet d'école, que les enfants préparent un petit spectacle pour leurs parents. Ils seront fiers de vous le présenter lors de la fête de l'école qui aura lieu le samedi 21 juin.

Le printemps annonce les inscriptions pour la rentrée de septembre (à enregistrer directement en mairie), et je suis heureuse de confirmer par avance une stabilité des effectifs pour la prochaine rentrée. La réflexion sur les rythmes scolaires engagée depuis le début de cette année va se poursuivre avec la nouvelle équipe municipale. Nous espérons que les solutions proposées bénéficieront à tous les enfants ... Bonne fin d'année scolaire à tous !

Laurence Fifis, Directrice de l'école.

Nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires d'enseignements suivants ont été validés par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2014 :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin de 8H30 à 11H30
 après-midi de 13H45 à 16h00
 mercredi :matin de 8H30 à 11H30



Les enseignants organiseront des temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (anciennement « aide personnalisée ») pendant lesquels pourront être proposés de l'aide aux élèves en difficulté, de l'accompagnement au travail personnel ou des activités en lien avec le projet d'école.

La priorité pour notre équipe est la mise en place de cette réforme. Nous travaillons actuellement sur le choix des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires, à raison de 3H par semaine) dont la municipalité est en charge. Nous vous tiendrons informés de leur organisation avant les vacances d'été.

Permis piéton

Les élèves de CE2 ont suivi une formation avec la gendarmerie pour passer leur permis piéton. Ils ont été accueillis en mairie le vendredi 11 avril par Mr le Maire, Vincent Lautier et Mme Anne-lise Pinteno, adjointe à la petite enfance, jeunesse, scolarité, pour la remise de leur diplôme par le gendarme Quevilly et le gendarme Felicio de la brigade de Trévoux.



Allée des Marronniers

Notre commune de PARCIEUX a vécu ce printemps un bouleversement. En effet, depuis quelque temps déjà, les arbres de l'allée des marronniers causaient quelques soucis.

Depuis des générations, ils bordaient fièrement l'allée, veillant sur les élèves de l'école, taillés avec le soin dû à leur grand âge. Malheureusement, la maladie commune à beaucoup de leurs semblables les a fragilisés. L'un d'eux est même tombé, mais heureusement sans faire de victime. La prudence imposait cette décision radicale : PARCIEUX devait dire adieu à ses marronniers.

Aujourd'hui, une allée moderne et fonctionnelle a vu le jour. Les aménagements apportés prennent en compte les nécessités de circulation, de stationnement et de dégagements indispensables, notamment à l'école. La conception et la réalisation des parkings sont terminées et d'ici peu de temps les satisfactions apportées par ces transformations adouciront la nostalgie et les regrets de ne plus remonter paisiblement cette allée à l'ombre de ses marronniers.



Votre Point Relais Lecture



Situé derrière la Mairie, dans votre Bureau de Poste, un point relais lecture à votre disposition. Il fait parti d'un réseau de 8 bibliothèques (Massieux, Reyrieux, Trévoux, etc.) avec à sa tête la médiathèque « la Passerelle ».

Dans votre point relais lecture, vous avez la possibilité :

- De vous inscrire (carte unique valable sur l'ensemble du réseau et gratuite)
- De vous faire parvenir par navettes des documents (livres, revues, CD, DVD, partitions.....)
- De réserver vos documents.
- De redéposer vos emprunts.
- De disposer d'un poste Multimédia avec accès à internet.



Attention : vous n'avez pas de bibliothèque sur place.

Horaires Point Relais Lecture

LUNDI	8h30 - 12h	13h30 - 16h30
MARDI	8h30 - 12h	13h30 - 16h30
MERCREDI	8h30 - 12h	fermé
JEUDI	8h30 - 12h	13h30 - 16h30
VENDREDI	8h30 - 12h	13h30 - 16h30
SAMEDI	8h30 - 12h	fermé

Maison Éclusière



Détente et découverte à la Maison éclusière :

Cette saison, La Maison Éclusière, sur le chemin de halage (accès par le Chemin des Varennes) accueillera d'abord une exposition d'art contemporain proposée par l'association A.R.T, nouvellement établie à Trévoux dans le cadre de la Rue des Arts, puis une exposition de photographies artistiques (entrée libre). Des ateliers pour petits et grands ainsi que des concerts et animations sont en cours de programmation. Au gré de votre promenade, le café bio de la Maison Éclusière, l'Escale des Thés, se fera un plaisir de ravir vos papilles. La Maison Éclusière, c'est également un point de départ de parcours de randonnées pédestres et VTT, un point d'information touristique, des tables de pique-nique et la location de vélos adultes et enfants.

Horaires d'ouverture : de 15h à 18h, les dimanches et jours fériés du 1er mai au 28 septembre + mercredi, vendredi et samedi en juillet et août.

Contact : 04 74 00 36 32 (Office de Tourisme Trévoux Saône Vallée).

La Passerelle

L'espace culturel La Passerelle est situé 3 place de la Passerelle à Trévoux. Il comprend 5 pôles.

La médiathèque est un lieu convivial où l'on peut lire un livre, feuilleter des magazines, écouter des CD, visionner un DVD, surfer sur Internet, découvrir les collections patrimoniales... mais aussi venir avec sa classe, écouter un conte, voir un petit spectacle ! La médiathèque est la tête de réseau des bibliothèques des communes du territoire. La carte d'abonnement permet d'emprunter gratuitement des documents sur l'ensemble du réseau. Grâce à la navette, on peut faire venir un document dans la bibliothèque de sa commune, et le rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

Mar : 13h-19h

Mer : 10h-12h et 13h-19h

Ven : 13h-19h

Sam : 10h-12h et 13h-17h

Le jeudi, fermeture au public pour l'accueil des groupes (scolaires, centres de loisirs, crèches...)



Carré Patrimoines

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Pays d'art et d'histoire Trévoux-Saône Vallée se trouve ici ! Le Carré Patrimoines est un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Il présente une exposition permanente, avec une maquette du territoire et la fameuse apothicairerie de Trévoux et propose des animations à destination des habitants, des visiteurs extérieurs et des scolaires.



L'école de musique La Passerelle, gérée par l'association Harmonie de Trévoux-Ecole de musique, est un lieu d'enseignement musical axé sur la musique d'ensemble. 13

instruments sont proposés, avec une spécialité pour les instruments à vent. Un atelier pour les enfants dyslexiques, dysphasiques et dyspraxiques a ouvert en novembre. Une école qui fait rimer convivialité des relations et sérieux des enseignements.



Expositions



Installée dans le Pavillon des arts, la salle d'exposition accueille des expositions temporaires sur une surface de 85 m². Peinture, sculpture, photo, patrimoine, architecture... les expositions sont variées. A certaines

périodes de l'année, la salle présente les œuvres des artistes du territoire.

La salle d'exposition est actuellement fermée pour accueillir l'Office de tourisme pendant les travaux de Maison des Sires de Villars.

Géré par l'association Les Passeurs, **le cinéma** La Passerelle propose de 12 à 14 séances par semaine. La programmation est variée : films grand public, art et essai, cycles thématiques... Des programmations spécifiques sont proposées pour les tout petits ainsi que pour les scolaires.



Contact :

- **La Passerelle** : 3, Place de la Passerelle - 01600 TREVOUX
Par téléphone

Médiathèque : 04 81 91 89 50

Carré Patrimoines : 04 81 91 89 60

Ecole de musique : 04 74 00 06 17

Cinéma : 04 81 91 89 70

Si vous souhaitez vous abonner à notre lettre d'information :
http://www.espaceculturel-lapasserelle.fr/inscription_newsletter.html

Micro-Crèche

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a la compétence « Petite Enfance ». A ce titre et en accord avec la commune de PARCIEUX, les locaux situés 21 allée des Marronniers, ont été entièrement rénovés.

D'une superficie de 128 m2, la micro-crèche proposera 10 places à temps complet :

- Accueil régulier de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30
- Accueil occasionnel, de 0 à 5 ans, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30

L'accès piétonnier se fait par la cour, derrière la mairie. Le stationnement est possible parking de la Salle des Fêtes.

Date d'ouverture prévisionnelle : 12 mai

Renseignements, inscriptions :

Uniquement auprès de VAL HORIZON,

Tél. : 04 74 08 71 17.

Mail : secretariat@valhorizon.fr



Les transports en commun à Parcieux

Depuis le 26 août 2013, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) a mis en service, Saônibus, son réseau de transports en commun sur 11 communes de son territoire.

Ce réseau de transports est constitué d'une ligne régulière principale, la ligne 1 et de deux lignes en transport à la demande (TAD), les lignes A et B complétée d'un TAD zonal.

Ces lignes sont en connexion avec d'autres réseaux de transports notamment dans les gares d'Anse et Saint-André de Corcy mais également avec les lignes TCL du SYTRAL à Neuville sur Saône et les lignes départementales du Conseil général de l'Ain (113, 119, 184 et 185). Le service des lignes TAD s'effectue uniquement aux points d'arrêts existants, sur réservation la veille auprès du transporteur.

La commune de Parcieux est desservie par la ligne 184 gérée par le Conseil général de l'Ain, avec lequel la CCDSV a conclu un accord tarifaire permettant aux habitants de Parcieux notamment

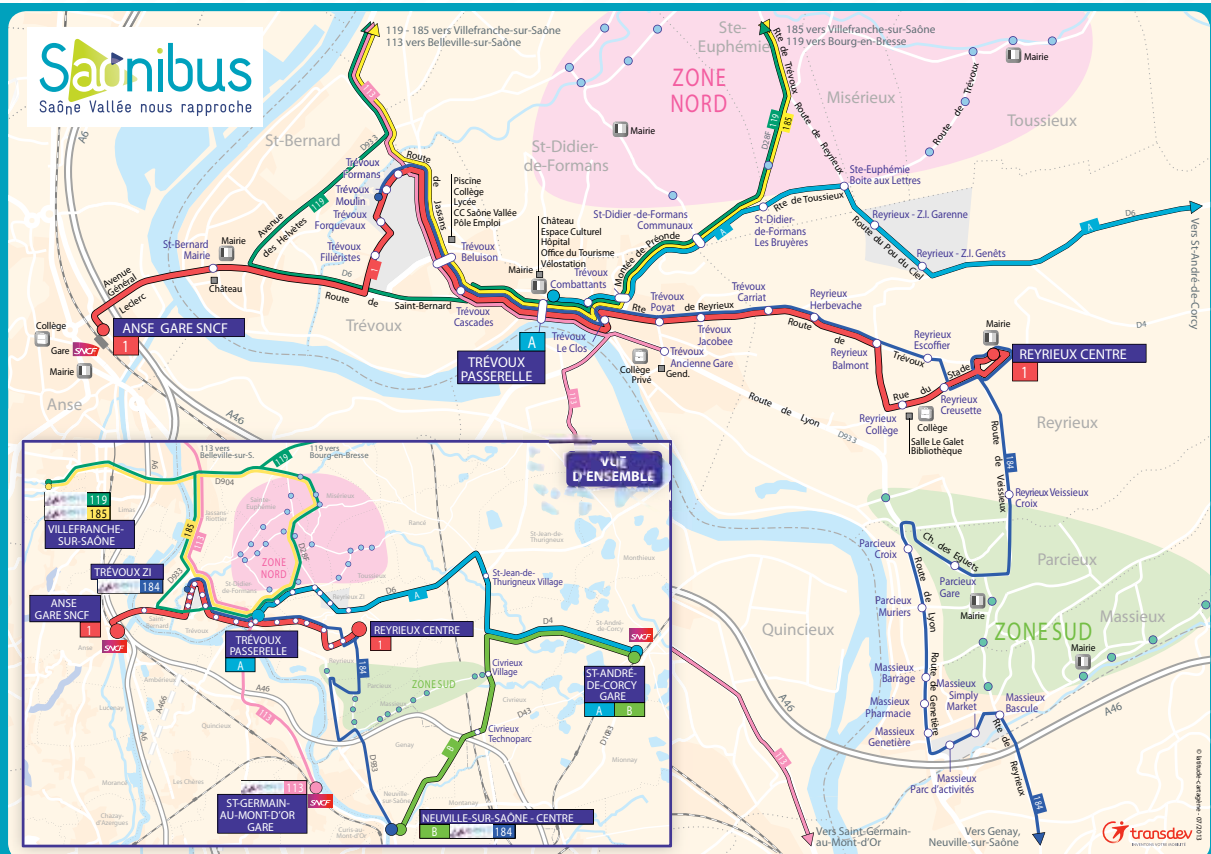
d'emprunter cette ligne avec un titre de transport Saônibus et sur présentation du Pass Saônibus. Ainsi la tarification applicable sur cette ligne pour un parcevin est de :

- 1€ le ticket unité (au lieu de 2€ pour le CG01)
 - 7€ le carnet de 10 tickets (au lieu de 15€ pour le CG01)
 - De 9€ à 18€ pour un abonnement mensuel (au lieu de 35€ pour le CG01)
- La Communauté de Communes compense financièrement l'écart au Conseil général de l'Ain.

La commune de Parcieux bénéficie également du transport à la demande zonal, qui fonctionne en heures creuses les jeudi et samedi matin.

Attention ce service n'ayant jamais été demandé sur Parcieux et quasi pas sur les autres communes, il est peut être amené à disparaître à la prochaine rentrée de septembre, voire une évolution qui sera proposée mais non validée à ce jour.

Plan du réseau Saônibus



Accueil de jour «Aux Lucioles»

Au bout de sept années de fonctionnement, l'accueil de jour « Aux Lucioles » est aujourd'hui identifié, connu et reconnu comme structure de proximité à destination des personnes âgées fragilisées par des maladies de la mémoire.

L'équipe de professionnels répond aux besoins très spécifiques de ce public en apportant, **selon un projet individualisé**, un accompagnement favorable au maintien de l'autonomie.

L'année 2013 a marqué une étape importante pour l'accueil de jour. En effet, les mêmes services dispensés par la même équipe sont aujourd'hui proposés sur la commune de Miribel. Cette extension, pensée comme de l'itinérance, a ouvert ses portes depuis septembre 2013 et rencontre un franc succès.

Sur les deux sites, le transport est assuré matin et soir du domicile à la structure.

Les horaires d'accueil sont de 9h à 16h30 du mardi au vendredi. Le Conseil Général peut apporter une aide financière dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

Il est important de préciser que pour chaque inscription, une période d'essai est prévue. Ceci permet à la personne d'expérimenter, sans se sentir contrainte, une journée d'accueil hebdomadaire.

Les aidants, conjoints, enfants, familles proche des malades ne sont pas oubliés. **La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants** est là pour apporter un soutien « sur mesure » grâce à la diversité de ses actions. Soutien psychologique, repas convivial, répit à domicile, sortie accompagnée ou mini stage détente, ensemble nous pouvons déterminer la solution la plus adaptée aux besoins du moment. Nos permanences physiques et téléphoniques permettent un premier contact suivi de la proposition d'une rencontre à domicile.

Pour tout renseignement :

Accueil de jour Aux Lucioles REYRIEUX
Madame CLAPISSON
04 74 00 85 01 - auxlucioles@orange.fr

Accueil de jour Aux Lucioles MIRIBEL
Madame CLAPISSON
04 81 91 91 15 - auxlucioles@orange.fr

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
Madame BANCILHON - Madame CLAPISSON
04 81 91 91 30 - plateforme@auxlucioles.fr



L'aide à domicile pour tous

Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué... ?

Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés

- Agrément Services à la Personne
- Conventions Conseil Général et Caisses de Retraite
- CESU
- Chèque Domicile Liberté
- Déductions fiscales possibles

Aide à la personne (toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas...)

Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie)

Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Nous pouvons également vous proposer d'autres services...

Contactez-nous au 04 74 45 59 66 la responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile **gratuitement** et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

M^{me} Marion KOWALSKI
Maison des Cèdres - Rue des Bois - 01600 TREVOUX
m.kowalski@adapa01.com

Permanences :
• Le lundi de 9h à 11h



CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.

Par INTERNET :
www.caf.fr



Par TELEPHONE :
0 810 25 01 10
(prix appel local depuis un poste fixe)

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
 - Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.
- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30**
 - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

Dimanche 29 juin, Manifestation de plein air organisée dans le magnifique parc de loisirs de Jassans-Riottier où la Croix-Rouge tiendra un stand brocante.

Venez nombreux pour la soutenir et l'aider à continuer d'œuvrer pour les plus démunis.

D'avance nous vous remercions.
Isabelle Chalandon

croix-rouge française

Humanisons la vie



L'ASSOCIATION DE REYRIEUX PROCHE DE VOUS

Si vous aimez le contact humain, venez rejoindre notre équipe

L'association créée en 1974 est animée par une équipe de 8 bénévoles.

Elle a employé au cours de l'année 2013, 48 salariées et est intervenue auprès de 350 personnes sur les communes de Reyrieux, Trévoux, St Bernard, Massieux, St Didier de Formans, Parcieux, Ste Euphémie, Toussieux.

L'ADMR aide un public varié : personnes âgées, personnes handicapées, familles ou garde d'enfant périscolaire.

Des services qui soulagent la vie !

L'aide à la Vie Quotidienne : de la simple prise en charge des travaux ménagers et quotidiens à une aide plus importante pour préserver l'autonomie, nos professionnelles réalisent les actes essentiels de la vie, et apportent un accompagnement adapté à vos besoins.

L'action socio-éducative : les familles ont parfois besoin au cours des différents événements de leur existence d'un soutien à la prise en charge du quotidien, nos professionnelles et en particulier les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale assurent par leur travail une action préventive et réparatrice.

Val de Saône Dombes Services : Aides et Soins à domicile

DES SERVICES

→ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Aide à la personne

(Aide à la toilette – au lever – au coucher - repas)

Aide et accompagnement au quotidien

(Tâches ménagères – entretien du linge...)

Aide à la vie sociale

Service conventionné avec les Conseils Généraux de l'Ain et du Rhône - les caisses de retraite

Agrément qualité - déductions fiscales possibles.

→ Service de Soins à Domicile SSIAD

Au service des Personnes âgées et handicapées.

Uniquement sur les cantons de Reyrieux / Trévoux.

→ Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer

Sur 12 cantons du Sud Ouest du département de l'Ain

Accompagnement spécifique à domicile de personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées.

- REYRIEUX

Siège de l'Association

225 rue Louis Antoine DURIAT

BP 19 - 01600 REYRIEUX

Du Lundi au Vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tel : 04 74 00 35 17 - Fax : 04 74 00 10 81

contact@valdesaonedombes.com

- GENAY : Maison des Associations

64 rue des Ecoles 69730 GENAY

Tous les jeudis de 9h à 12h

06 78 43 41 27

- TREVOUX : Maison des Cèdres

14, rue du Bois 01600 TREVOUX

Tous les jeudis de 14h à 17h

06 08 34 39 91



Photo lors de la manifestation de la semaine bleue octobre 2013

La téléassistance : un médaillon ou un bracelet permet à toute personne équipée de rentrer en contact avec la centrale d'écoute « FILIEN » qui peut prévenir famille ou service d'urgence.

Le service « mandataire » : La famille est légalement employeur mais elle donne mandat à l'ADMR pour la gestion administrative de sa ou ses employées de maison.

Pour tous ces services possibilité de prise en charge.

Nos bureaux sont ouverts

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Contactez-nous au 04 74 00 28 95 ou www.reyrieux.fede01.admr.org

VOTRE SERVICE

Contactez les responsables. Ils se déplacent gratuitement et sans engagement pour l'évaluation de vos besoins et vous informer des prises en charge possibles.

Lors de son Assemblée Générale VSDS a fêté ses 30 ans



MIRIBEL : PROCHAINEMENT

Ouverture d'une antenne

« Le bien être des usagers est notre priorité »



Atelier BIG BANG

L'association propose des cours de dessin /peinture pour adultes, animés par Peter PETERSEN

Horaires saison 2013/2014

- lundi de 20 h à 22 h
- mardi de 14 h à 16 h
- jeudi de 20 h à 22 h
- vendredi de 14 h à 16 h

L'exposition annuelle des travaux des adhérents aura lieu à la Cure

Samedi 21 juin 2014 de 11h à 20h
Vernissage à 19h

En partenariat avec la Mairie de Parcieux, la soirée se prolongera par la **Fête de la Musique** (Programmation en cours) – Buvette et restauration sur place

Association Atelier BIG BANG

183, route de Genay (Ancienne cure) - 01600 PARCIEUX
atelierbigbang@gmail.com
Peter PETERSEN : 06 73 06 30 39



Hippocrène-en-Dombes

Installée sur la commune de Parcieux depuis 1996, Hippocrène-en-Dombe se compose de deux conteurs professionnels : Margrethe Hojlund (Danemark) et Sam Cannarozzi (USA).

Cette année, Sam a participé au programme des rythmes scolaires dans deux écoles maternelles à Trévoux et garde contact avec l'école du village.

Margrethe est par ces temps-ci beaucoup au Danemark.



L'association aussi est très liée à notre Joujouthèque et anime parfois des soirées ou intervient lors des portes ouvertes. L'été dernier, Hippocrène a proposé des animations pour le centre de loisirs de Parcieux et Massieux.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt aux prochaines manifestations de la commune.

«Et si mes histoires ne sont pas vraies elles doivent l'être !»

Gym Volontaire

Une trentaine d'adhérentes participe au maintien de l'activité dans la commune.

Les cours ont lieu à la salle polyvalente par 2 animatrices diplômées. Chaque cours se décompose en 1h d'activité gymnique et ½ h de stretching.

Vous pouvez suivre 1h ou 1h30 à chaque cours. La répartition des cours est maintenant la suivante:

- Le lundi avec Agnès de 10h15 à 11h45
- Le mardi avec Annie de 20h à 21h30

Le tarif comprend le coût de la licence

1 heure	123€
1h30	137€
2 heures	147€
2h30	152€
3 heures	155€

Vous pouvez venir faire un essai pour chacun des cours. N'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir. Munissez-vous d'une serviette éponge et d'une bouteille d'eau et bien sûr, chaussez vos baskets. Venez nous rejoindre pour vous maintenir en pleine forme et vous retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



N'hésitez pas à nous contacter :

Anne-Marie TALLON : 04 78 98 30 89

Catherine MARCEL : 04 78 98 34 86

Madeleine GARNIER : 04 78 98 05 22

Judo Club de Parcieux

Depuis la rentrée de septembre 2013, nos judokas de Parcieux ont repris le chemin du Dojo ainsi que nos adhérents du Taïso A.O.A.M.

Beaucoup d'événements, tant en passages de ceintures qu'en compétitions. Le résultat reste positif malgré de nombreuses blessures :

- Léone BADOIL a réussi la 1ère partie de sa ceinture noire ; elle s'est qualifiée sur le « circuit cadette » mais malheureusement elle s'est blessée et a dû arrêter le circuit.

- Lucie DELBECQ s'est placée 2ème aux Championnats du RHONE.

- Guillem BOIT a été 3ème aux Championnats du RHONE.

- Jules LIGEROT, Anthony CARDOSO, Quentin BERGOT se qualifient pour les championnats du RHÔNE.

Le Club de PARCIEUX participera au tournoi de BEAUJEU : médailles et coupes seront en jeu pour les plus jeunes.

Pour toutes demandes de renseignements, n'hésitez pas à venir au Dojo (sous la Mairie).

Le Bureau.





FCBS Club Labellisé FFF-Agréé Jeunesse et Sports

Le FC Bords de Saône continue la mise en place de la feuille de route arrêtée depuis 2010 autour de l'équipe dirigeante du Président Guy Rasper.

2013/2014 se présente dans la continuité de la saison précédente avec l'arrivée encore de quelques nouvelles têtes mais surtout la consolidation du projet sportif mis en place autour de Pascal Rousset devenu entraîneur général du Club assisté de Lakhdar Touati, Directeur Sportif de toutes les équipes de Jeunes et Toni Garcia occupant la même fonction auprès des Seniors

Continuité et confirmation avec pour la seconde saison une section féminine sous l'égide de Nathalie Dupas et de Sandrine Allain. Le FC Bords de Saône continue son installation sportive dans l'ensemble des catégories sportives où il est possible de pratiquer le football depuis les plus jeunes qui sont accueillis au Club dès l'âge de 5 ans et ceci jusqu'au groupe Vétérans.

Au total se sont donc près de 400 joueurs et joueuses qui portent aujourd'hui les Couleurs Jaunes et Vertes dont la devise n'a pas changé « Deux Couleurs, une passion ».

Le groupe Seniors et l'équipe Fanion sous la Responsabilité de Pascal Rousset a connu la joie d'une montée en fin de saison dernière, l'équipe réserve de Khalil Nechad, retrouvant le niveau d'Excellence de District après un très bon parcours.

L'objectif 2013/2014 a été clairement affiché pour la catégorie Seniors, avoir très rapidement deux groupes évoluant en Ligue ce qui signifie ni plus ni moins qu'une ascension d'un niveau pour l'équipe fanion et l'équipe réserve.

Pour les équipes de Jeunes 2012/2013 a été marqué par l'ascension de l'équipe U15 qui a retrouvé le niveau de Promotion d'Excellence, le groupe de Denis Chassain ayant lui aussi eu un parcours exemplaire qui lui permet d'aborder 2013/2014 comme les groupes U17 et U19 avec certaines ambitions. A noter pour cette nouvelle saison la création d'une seconde équipe pour la catégorie des U17.

L'arbitrage portent aussi toujours dans les priorités du FCBS chaque week-end sur les terrains de football et soulignons la qualité de notre école d'arbitrage suivie par Sébastien Galli puisque pas moins de quatre de nos référés évoluent en Ligue et l'un d'entre eux Thomas Rivas est devenu Arbitre Fédéral et voit s'ouvrir à lui de très belles possibilités d'évolution vers le haut niveau.

Les stages de vacances scolaires encadrés par Denis Courjol et Aubérie Wolf, BPJEPS en dernière année de formation, sont aussi là à chaque période de coupures scolaires pour permettre aux enfants de continuer à pratiquer le football, mais aussi l'occasion de découvrir à côté bien des plaisirs au travers de sorties mises en place à chaque stage.

Car en bon chef d'entreprise Guy Rasper a choisi la politique de la formation des Jeunes pour leur permettre demain d'évoluer en Direction des métiers dévolus à l'encadrement sportif ou l'animation. Trois Jeunes Apprentis BP JESPS qui effectuent en alternance leur formation professionnelle au sein du FC Bords de Saône.

Les Commissions Animations de Denise Halatre et Tournois de Robert Mathieu œuvrent mois après mois pour par leur créativité et leur énergie permettre au Club de s'ouvrir encore plus vers les autres

et amener une vie sociale entre les Licenciés du Club et les Parents, le même but étant poursuivi inlassablement week-end après week-end par l'équipe buvette autour de Patrick et Sylviane Vincent.

Des éléments forts ont marqué la saison 2012/2013 comme l'organisation de la Finale Départementale de la Coupe Nationale U13, à laquelle l'équipe du FCBS encadrée par Denis Courjol et Ferdinand Ferrari a réussi l'exploit d'accéder. Deux manifestations nouvelles ont vu le jour, un Tournoi de Foot Féminin Jeunes et la Commission d'Animation autour de Nora Larivière et de Denise Halatre a lancé en Juin une grande Fête du Club qui fût un incontestable succès, prenant le relai des Galéjades et sera pérennisée en Juin 2014.

Il est toujours vital de trouver chaque année des énergies nouvelles pour pallier aux nouvelles nécessités qui demandent des besoins en encadrements toujours plus importants.

Question infrastructures le FCBS continue son programme de consolidation.

Le site de Parcieux continue ses transformations avec la fermeture de la tribune sur les côtés pour permettre d'accueillir le public dans de meilleures conditions en cas d'intempéries, mais aussi la construction sous cette même tribune de deux nouveaux vestiaires devenus indispensables face au nombre sans cesse croissant d'équipes portent les Couleurs Jaunes et Vertes.

Une nouvelle buvette a ouvert ses portes en début d'année à côté des tribunes et permet d'accueillir plus de deux cents personnes qui peuvent profiter d'un écran géant pour suivre l'actualité du football mais également bientôt qui diffusera des vidéos réalisées autour des équipes et de l'actualité du FCBS.

En Septembre prochain un Secrétariat flambant neuf permettra d'accueillir chaque jour les licenciés et leur famille dans des conditions optima.

Sur chacune de ses installations, Alain Chappelin, Responsable Sécurité du FCBS, Frédéric Joly, Dédé Belmonte et Michel Garambois veillent à vous accueillir dans les meilleures conditions.

Fort de ces éléments le FCBS poursuivra tranquillement sa feuille de route qui permettra à toutes et tous de trouver l'occasion de pratiquer le football tout en continuant d'accomplir ses missions d'accueil et de convivialité.

Jean-Paul Jourdan - Responsable Administratif FCBS



Quelques renseignements à connaître sur le FCBS :

Site du Club : bordsdesaone.canalblog.com

Courriel : bords-de-saone@lrafoot.org

Adresse du siège : 200 rue du Comte de Chateaubriand
01600 Parcieux

Téléphone Siège : 04 78 98 32 22 Fax : 04 78 98 32 22

Président : Guy Rasper : 06 09 58 03 81

Responsable Administratif : Jean-Paul Jourdan : 06 98 31 19 36

Secrétaire : Laure Berchaud : 06 87 10 71 91

Entraîneur Général et Educateur Equipe Fanion :

Pascal Rousset : 06 76 72 08 32

Directeur Sportif Seniors : Toni Garcia : 06 70 79 71 71

Directeur Technique Foot Jeunes : Lakhdar Touati : 06 07 90 40 12

Responsable Féminines : Nathalie Dupas : 06 86 68 30 12

Responsable Stages Vacances Scolaires :

Vincent Cosnil: 06 89 81 62 92

Club Aquatique

Venez respirer un bon bol d'air, savourer le calme et faire des mouvements physiques.

Le Club aquatique de PARCIEUX Saône Vallée vous invite à pratiquer le canoë kayak ou l'aviron en individuel ou collectif sur le plan d'eau de la SAÔNE.

Les horaires sont les suivants : tous les samedis de 14 à 17 heures et les dimanches de 9 à 11 heures (sur rendez-vous).

La saison sportive a débuté en septembre 2013 et se terminera en juillet 2014.

L'adhésion est toujours de 110 euros pour l'année sportive (assurances comprises).

Les adhérents peuvent pratiquer les deux disciplines.

Au cours de l'année, nous proposons :

- des cartes de détente au tarif de 50 euros pour 10 sorties par personne et par bateau.

Concernant les canoës à deux personnes, elles sont comptées deux sorties (valable une année)

- Un ticket liberté au prix de 10 euros par personne concernant des sorties pour essais (aviron).

- Durant l'été des cours ou sorties seront organisés en semaine mais sur rendez-vous. Prix spécial pour les comités d'entreprises ou groupe de personnes (assurances comprises)



Le CAPSV sera présent pendant la fête de l'eau courant juillet 2014, au forum des associations en septembre 2014 à Parcieux et à Reyrieux.

Les portes ouvertes de notre club auront lieu en septembre lors des journées du patrimoine.

Pour tous renseignements contacter :

Le président DEGENETAIS, Jean-Marie Tél. : 04 74 00 41 83

Mail : degenetais.jean-marie@neuf.fr

Le secrétaire NOEL Serge: Tél. : 06 84 25 01 49

Mail : plouff1@gmail.com

Le CAPSV se situe au port Bernalin dans la commune de Parcieux, bâtiment à proximité du restaurant 02 SAONE

Le président DEGENETAIS, Jean-Marie

Galaxie Dance

le plaisir de danser ensemble

Du plaisir, rien que du plaisir, celui d'apprendre et de progresser ensemble en danse jazz et hip hop, c'est que nous démontrent chaque année les élèves qui se réinscrivent avec fidélité.

Cette fidélité permet à chacun d'entre eux d'élever le niveau de chaque groupe de danseuses et de danseurs, mais aussi grâce à la qualité de l'enseignement de notre professeur, Gonzalo Mestre.

Des chorégraphies originales, adaptées au débutant ou au danseur plus expérimenté, permettent à toutes et tous, de se dépasser.

Les danseuses et les danseurs de Galaxie dance préparent avec assiduité un des moments forts dans la vie de notre association, le gala de fin d'année.

A ce titre, nous vous convions à venir nombreux lors de cet évènement annuel, qui aura lieu le samedi 28 juin dans la superbe salle de spectacle du Galet à Reyrieux. Vous pouvez d'ores et déjà bloquer cette date dans vos agendas.

La Chasse Une saison médiocre...

En effet, vu le printemps très humide, la reproduction du gibier a été quasi-nulle. Presque pas de couvée de faisans ou perdrix, même les cailles des blés étaient absentes de cette ouverture 2013. Seuls quelques palombes et gibiers lâchés ont tenu nos chasseurs en éveil. Le quota de prélèvement du chevreuil (2 animaux pour la saison) a été réalisé sans difficulté, ce qui est loin d'être le cas pour le lièvre qui a pu profiter de la moisson tardive des grandes étendus de maïs pour se rendre intirable. On espère tous une saison 2014-2015 bien meilleure.

Pour finir, l'ensemble des sociétaires souhaite à notre garde-chasse Daniel CEA un prompt rétablissement suite à son accident de bucheronnage survenu en janvier dernier... « Bon courage Daniel ! ».





Croq'Menu

Ce nouveau bulletin nous donne l'occasion de vous informer sur l'organisation que nous avons mise en place depuis la rentrée de septembre (voir bulletin municipal d'octobre 2013).

Les ajustements qui ont été effectués donnent entière satisfaction et les enfants y trouvent plus de confort et de bien être durant cette période de coupure que nous voulons conviviale et reposante.

Le bureau ayant évolué suite au départ de Sébastien Duchamp, nous avons intégré 3 nouvelles personnes, ce qui nous a permis de constituer une commission alimentation gérée par Sindy KAMANOVA et Isabelle LEROUGE, le poste de secrétariat revenant à Sylvie ARNOULD.

Fonctionnement de la commission alimentation :

Nous souhaitons faire une étude auprès des parents et des enfants concernant leurs modes d'alimentation, leurs demandes spécifiques, leurs souhaits, nous avons recueilli un nombre important de réponses, ce qui nous permet d'évoluer en collaboration avec RPC, notre fournisseur de repas.

Une enquête est également en cours sur le bruit dans la salle de repas. A ce titre, une oreille changeant de couleur en fonction des décibels a été mise en place durant une semaine pour sensibiliser les enfants et les inciter à prendre conscience du bruit engendré.

Nous travaillons sur ce sujet pour rechercher les possibilités d'amélioration que nous pouvons mettre en place et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions lors de nos prochains bulletins.



Rappel :

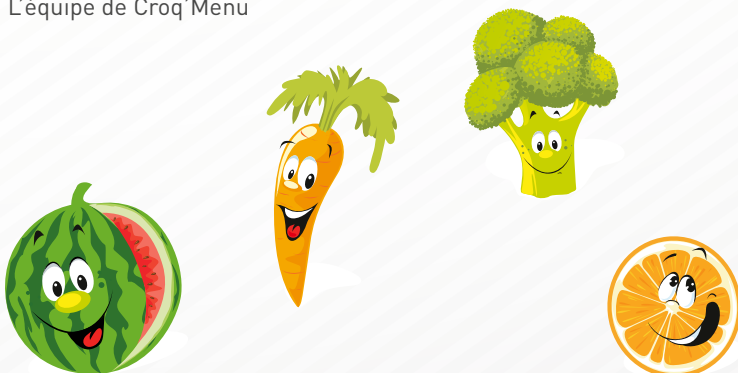
- Pour toute modification de présence de vos enfants, contactez le 06 86 14 44 50 (messagerie uniquement)
- Adhésion familiale : 20 € (inscriptions possibles en cours d'année)
- Prix du repas : 4,30 €
- pour tout renseignement complémentaire : TISSERAND Jean-Luc : 09 53 56 32 14 ou jl.tisserand@free.fr

Vous pouvez trouver toutes les informations concernant les inscriptions, le règlement et les modalités sur le site internet de la mairie

<http://www.parcieux.fr/vie-pratique/enfance-et-jeunesse/cantine/>

Bonne fin d'année scolaire à tous.

L'équipe de Croq'Menu



Le Sou des Écoles De la nouveauté pour 2014 !!!



La p'tite équipe du Sou des Ecoles a été renouvelée en septembre 2013, lors de son Assemblée Générale. Pierrette Perrone et son équipe ont pour l'occasion, travaillé sur des petites nouveautés.

En janvier, le Sou a organisé son 1er Loto : une après-midi conviviale, plusieurs lots à gagner dont un séjour insolite. Vous êtes venus nombreux ! Merci à tous nos partenaires, aux parents ayant aidé à la mise en place et surtout à la centaine de participants. L'opération sera renouvelée en 2015, nous vous attendons encore plus nombreux.



Le 16 mai, nous fêterons les Tartes, Quiches, sucrées, salées à travers notre Festi'tarte. Tous les élèves, parents d'élèves, corps enseignant et parcevins sont attendus à partir de 18h30, à la cure de Parcieux, pour élire à 19h, la meilleure recette du village et la meilleure recette Junior. Vous souhaitez participer ! Demandez votre coupon par mail ou retirez-le à la mairie ou à la poste. Vous pourrez vous procurer le livre de recette lors de la kermesse de l'école.

Le 21 juin, pour la fête de l'école, spectacle des enfants en partenariat avec le corps enseignant, la kermesse avec jeux et collations. Nous clôturerons cette matinée autour d'un repas. Vous jouez de la musique, venez nous accompagner, c'est la fête de la musique !

Pour le 4 juillet, une dernière surprise est en cours de préparation afin de terminer cette année scolaire ensemble.

Tous les profits récoltés sont exclusivement destinés aux activités des enfants de l'école : goûter et spectacle de Noël, sorties scolaires, classe de neige, achat de livres,... Notre contribution pour 2013/2014 s'élève à plus de 5 000€.

Calendrier

16 mai : Festi'tartes

21 juin : fête de l'école, kermesse et repas

4 juillet : surprise à confirmer pour finir l'année tous ensembles

Toutes nos manifestations sont ouvertes à tous les élèves, parents d'élèves, corps enseignant, parcevins et voisins.

Pour nous joindre: souparcieux@gmail.com

Pour nous suivre, sur Facebook :

<https://www.facebook.com/sou.parcieux>

Merci à tous les parents qui répondent présents pour nous aider ponctuellement ! Chaque aide est la bienvenue ne serait-ce que 30mn, 1h ou plus.

A très bientôt,
La P'tite équipe du Sou

Joujouthèque



Depuis 16 ans, la Joujouthèque fait jouer petits et grands à Parcieux.

Nos nombreux adhérents bénéficient d'un stock de 1400 jeux environ, renouvelé régulièrement et d'un accueil chaleureux grâce à notre équipe de bénévoles.

Familles, crèches, centres de loisirs, écoles et nounous sont accueillis à la Joujouthèque, afin de jouer sur place et d'emprunter des jeux pour 3 semaines.

A retenir :

- horaires d'ouverture : 16h30 – 18h le mardi
15h30 – 18h le mercredi
10h – midi le samedi
- accueil des Nounous le mardi de 9h30 à 11h
- soirée jeux chaque 1er vendredi du mois
- grands jeux en bois prêtés lors de manifestations festives
- prêt de jeux pour une fête, un anniversaire, une soirée, ou pour les vacances, (hors adhésion) : 2€ par jeu.

La Joujouthèque organise chaque année une chasse aux œufs, ouverte à tous les enfants, une Bourse aux jouets en novembre, et pour la 2ème fois le Troc n'Roll, bourse aux vélos et tout ce qui roule, et jeux d'extérieur.

N'hésitez plus, passez nous voir au 183 Route de Genay, ou téléphonez au 04 78 98 06 77.

La Présidente :
Claire Archambault



MJC

En partenariat avec les communes de Tramoyes, St Didier/St Euphémie, Reyrieux, Ambérieux en Dombes... Trek en Dombes est un séjour sportif à réaliser par binôme durant l'été 2014...

Venez décrocher la première place du classement à travers une semaine d'itinérance dans les Dombes à vélo accompagné d'un programme culturel et sportif de haut vol. Tir à l'arc, VTT, épreuves d'immunité ou de confort ces séjours sont destinés du 7 au 12 juillet au 6ème, 5ème et du 14 au 19 juillet au 4ème/3ème.

Pour plus d'information concernant les séjours et les inscriptions contactez la MJC Trait d'Union - Route du stade - 01600 reyrieux - 0474001339 ou par mail à secteurjeunes@mjc-reyrieux.fr

Le Pôle jeunesse de la MJC Trait d'union : un service valable pour les jeunes de Parcieux !!!

Proposant des séjours itinérants, à thème ou encore de l'accueil en péri scolaire, le secteur jeune de la MJC Trait d'union a aussi pour vocation d'accueillir les jeunes de Parcieux...

Le Pôle jeunesse est ouvert aux 11-18ans les mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h, les mercredis de 14h-19h, les samedis de

Les P'tits Gones

Centre de Loisirs Vacances, Mercredis et Péri-scolaire



Bonjour,

Nous sommes les enfants du centre aéré de Parcieux qui se situe à l'école, allée des marronniers.

Les mercredis, on nous accueille à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à nos 12 ans et les vacances c'est du lundi au vendredi pour les enfants âgés de 6 ans à 12 ans. Les horaires sont 8h30 à 18h00.

« Nous, nous amusons bien le matin car on a fait des activités, après on a un temps libre et ensuite nous allons manger. Après le repas, on rentre et on a un temps calme. L'après-midi on fait souvent des jeux dehors que nous proposent les animateurs puis on rentre goûter et les parents viennent nous chercher pendant le temps de départ ». Lili-Rose

« Nous faisons des sorties au ski enfin de partout ». Camille

« Nous faisons une semaine mini-camps pendant les vacances d'été ». Quentin

« Nous avons de supers animateurs qui nous organisent de supers jeux. Et ce qui est trop bien c'est les copains ». Baptiste



Le centre aéré c'est trop bien !

Lili-Rose, Camille, Quentin et Baptiste



Pour venir nous rejoindre rien de plus simple, prendre contact avec le directeur du centre DUBOURGUAIS Ulrich : Tel : 07.81.51.18.15 ou venir pendant le temps périscolaire le matin entre 7h30 à 8h30 ou le soir entre 16h30 à 18h30.

14h à 18h. Une programmation d'activités de découvertes et de sorites (lazer game, accrobranche) est aussi programmée lors des vacances scolaires et des grandes vacances.

L'inscription à l'année est de 9€ d'adhésion et 4€/trimestre.

Pour toute information n'hésitez pas : secteurjeunes@mjc-reyrieux.fr / 04 74 00 13 39

A venir : réalisation d'une fresque dans le local jeune, séjour itinérant en vélo et bien d'autres activités !!!





VVR Val Dombes Villages Roumains

Soirée du 29 Mars 2014 au Galet à Reyrieux

La soirée annuelle de l'Association Val Dombes Villages Roumains a eu lieu ce samedi 29 mars 2014 au Galet à Reyrieux.

Cette association est la déclinaison locale de l'initiative européenne face à la politique de CEAUCESCU. Nos communes de Parcieux, Reyrieux et St André de Corcy se sont réunies pour parrainer trois villages en danger à l'époque de disparition : UNGURAS, BATIN et VALEA UNGURASULUI situés en TRANSYLVANIE.

Le traditionnel repas roumain a été servi à une assemblée nombreuse de convives où la communauté roumaine régionale était fortement représentée.

En présence de nombreuses personnalités, le Président Marc LOUIS a accueilli Madame Gabriela DANCU, Consule de Roumanie à Lyon, et Monsieur le Vice-Consul CORNEAU, fidèles participants à cette soirée.

C'était aussi la première sortie des nouveaux élus municipaux, M. FRECHARD, adjoint représentant Parcieux, un fidèle de cette manifestation annuelle, M. TAVERNIER, membre de l'association ainsi que Mme FOLACHIER. Mme BORROD était là pour St André de Corcy et M. DUTRUC, Maire de Reyrieux. Comptaient aussi parmi les invités, Mme BEGUET, maire de Civrieux en Dombes ainsi que le nouveau Maire de Quincieux, M. DAVID.

Les associations nationales et départementales amies de la Roumanie étaient là également.

Le menu traditionnel composé de Chiftele et de Sarmale a permis à nos amis roumains, venus de Bourg en Bresse et de la région lyonnaise, de déguster le Beaujolais offert par M. COMTE, Président de la CCI Villefranche sur Saône-Beaujolais.

VVR poursuit avec ses nombreux bénévoles enthousiastes, son action engagée auprès des villages roumains partenaires, sous la présidence de Maurice CHEVALIER. La participation au projet culturel avec les écoles de BATIN, UNGURAS et REYRIEUX autour du conte, initié au niveau national à Bourg-en-Bresse, a permis de doter les classes des villages roumains pour leurs sorties scolaires.

Le dispensaire d'UNGURAS a bénéficié de rénovations conséquentes, comme les « casa cultural », salles des fêtes de chacun des villages.

Encore cette année, l'action de coopération décentralisée sous l'égide de la loi OUDIN s'est poursuivie grâce à la subvention annuelle du Syndicat des eaux.

Cette soirée conviviale s'est terminée comme à l'accoutumée sur la piste de danse.

Rendez-vous en 2015, même endroit, même heure ! Et encore merci à tous les participants.

UNCAFN Union Nationale des Combattants

Groupe de l'Ain - Section Dombes - Saône

Nous avons eu le plaisir de rencontrer le nouveau Maire de Parcieux Mr Lautier Vincent, le vendredi 4 avril 2014, qui nous a confirmé que notre siège social resterait à Parcieux, qu'il était aussi favorable à notre présence et celle de nos drapeaux, durant toutes les cérémonies officielles aux monuments aux morts pour perpétuer le devoir de mémoire que nous rendons chaque année à nos camarades Morts pour la France.

Ces cérémonies seront :

Le 8 Mai : 2^{ème} Guerre Mondiale 1939 / 1945

Le 8 Mai 1945 à Berlin, l'Allemagne capitule sans conditions
1^{ère} Guerre Mondiale : 1914 / 1918

11 Novembre : signature de l'Armistice à Rethondes village du département de l'Oise le 11 Novembre 1918.

Au niveau national les cérémonies de commémoration du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale débiteront cette année.

5 Décembre : Journée nationale officielle d'hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

Remerciements :

- Pour le prêt de l'arrière salle de la salle des fêtes pour nos quatre réunions trimestrielles (réunion du bureau).
- Location de la salle des fêtes pour notre assemblée générale tous les ans au mois de janvier.
- Prêt du préau pour notre journée boudin le 25 octobre 2014.

Contacts :

Siège Mairie de Parcieux.
Téléphone : 04 78 98 07 06
Email : unc.dombesaone@orange.fr

Union Nationale des Combattants

18 rue du Vézelay 75008 Paris (métro Villiers)
Téléphone : 01 53 89 04 12
Email : uncnationale@uns.as
Site internet : <http://www.une.as>



PROFESSION
COIFFEUR

MARBRERIE
FAGUET

SAS GREEN

MICHEL
ELECTRICITÉ



AVIVA

Michel ANTUNES
& Cyril JANNIER

AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES

Incendie • Auto
Maladie • A.F.E.R.
Placements • Retraite

26 route de Saint-André - 69730 GENAY - Tél. 04 78 91 43 14 - Fax. 04 78 91 31 43

ORIAS N° 07004077 - 09051976

Email : antunes-jannier@aviva-assurances.com

Groupe CB

CLEMENT
SARL

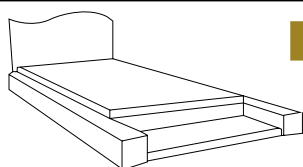


MENUISERIE

CHARPENTE

COUVERTURE

428 rue Camille Desmoulins BP 20203
69657 VILLEFRANCHE S/S cédex
Tél. 04 74 68 33 76 - Fax 04 74 60 37 77



**POMPES FUNÈBRES
MARBRERIE**



MARBRERIE FUNÉRAIRE

Monument neuf personnalisé
Caveau sous 24 H
Entretien de sépulture
Gravure - Motif

POMPES FUNÈBRES

Organisation d'obsèques
Transport toutes distances
Contrat d'obsèque
Accès à toutes chambres funéraires

Plan de travail " Cuisine & Salle de bain " - Dallage extérieur & Bordures - Mobilier Granit

ZA du Pardy - 01480 FRANS - Tel. 09 62 35 70 26 - www.marbrerie-pompes-funebres-ultimarbre.com

ASSOCIATIONS	RESPONSABLES	ADRESSE	TÉLÉPHONE
A.D.M.R. areyrieux@fede01.admr.org	M. FEDELE, président M. OLLIER	Espace Talaçonnois 01600 REYRIEUX	04 74 00 28 95
ATELIER BIG BANG atelierbigbang@orange.fr	M. HUCHARD, président M. PETERSEN	La Cure - 183 Route de Genay 01600 PARCIEUX	04 78 98 33 76 06 73 06 30 39
CHASSE PARCIEUX - MASSIEUX	M. BENGASINI, président	332 Chemin du Trève D'ars 01600 PARCIEUX	06 78 55 42 92
CLUB AQUATIQUE degenetais.jean-marie@neuf.fr plouff01@gmail.com	M. DEGENETAIS, président M. NOEL	168 rue des Frères Bacheville 01600 TREVOUX	06 62 64 64 16 06 84 25 01 49
COMPAGNIE DES DESERTS	M. LOIZILLON, président	Chemin du Trève d'Ars 01600 PARCIEUX	04 78 98 00 16
CROIX ROUGE ichalandon@yahoo.fr	Mme CHALANDON, présidente	128 Route de Reyrieux 01600 PARCIEUX	04 78 98 30 49
CROQ'MENU jl.tisserand@free.fr	M. TISSERAND, président	370 Chemin du Trève d'Ars 01600 PARCIEUX	09 53 56 32 14 Cantine : 06 86 14 44 50
FOOTBALL-CLUB BORDS DE SAONE guy.rasper@cmn-industrie.com	M. RASPER, président	200 rue Comte de Chateaubriand 01600 PARCIEUX	04 72 26 29 05
GALAXIE DANCE galaxiedance@gmail.com	Mme DUSSOLLIET-BERTHOD présidente	5 Impasse de Port Masson 69650 QUINCIEUX	06 84 22 99 77
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE anne-marie.tallon@wanadoo.fr	Mme TALLON, présidente	37 Rue de l'Eglise 01600 PARCIEUX	04 78 98 30 89
HIPPOCRENE-EN-DOBES sam@samcannarozzi.com	M. CANNAROZZI, président Mme HOJLUND	76 Rue Neyret 01600 PARCIEUX	04 78 98 35 85
JOUJOUTHEQUE claire.archambault@sfr.fr	Mme ARCHAMBAULT, présidente	91 Chemin du Fagôt 01600 PARCIEUX	04 78 98 06 77
JUDO CLUB judoclubparcieux@yahoo.fr	M. BARALE, président	50 Route de Civrieux 01600 MASSIEUX	04 78 98 34 17 06 60 17 67 14
M.J.C. mjc.reyrieux@wanadoo.fr	M. NEEL, président Mme HEISSAT, directrice	Route du Stade 01600 REYRIEUX	04 74 00 13 39
LES PEINTRES AU VILLAGE bernadette.dietz@orange.fr	Mme DIETZ, présidente Mme FRECHARD	99 Domaine des Varennes 01600 PARCIEUX 79 Allée des Marronniers 01600 PARCIEUX	04 78 98 09 61 04 78 98 02 55
SOU DES ECOLES soupleparcieux@gmail.com	Mme PERRONE, présidente	217 chemin des Minimes 01600 PARCIEUX	06 19 99 38 28
U.N.C./U.N.C.A.F.N.	M. BERNARD, président M. GUIGUE	Chemin des Paillasses 01600 MASSIEUX 259 Chemin du Pont de l'Ane 01600 PARCIEUX	07 78 98 07 06 04 78 98 06 16
Val de Saône Dombes Services contact@valdesaonedombes.com	Dr. BOREL, Président M. POULARD, Directeur	225 Rue Louis-Antoine Duriat BP 19 - 01600 REYRIEUX	04 74 00 35 17
V.V.R (Valdombes Villages Roumains) louismarc@neuf.fr	M. LOUIS Marc, président	199 Chemin d'Herbevache 01600 REYRIEUX	04 74 00 61 13

NATURE DE LA PIÈCE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
EXTRAIT OU COPIE ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance (possible par internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance, filiation	Gratuit
EXTRAIT OU COPIE ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage (possible par internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de mariage	Gratuit
EXTRAIT OU COPIE ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile du défunt (internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit
CASIER JUDICIAIRE	SERVICE du CASIER JUDICIAIRE NATIONAL AUTOMATISE 107, rue Landreau 44079 NANTES www.cjn.nantes.gouv.fr	Carte Nationale d'Identité ou copie du livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE 3, Pl. Pierre Goujon 01005 BOURG EN BRESSE Cédex	Pièces prouvant la naissance (extrait d'acte de naissance) et la résidence en France depuis au moins 5 ans (livrets scolaires, certificats de travail, contrat d'apprentissage, inscription à Pôle Emploi)	Gratuit
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie du domicile	2 photos récentes et identiques conformes aux nouvelles normes livret de famille acte de naissance obligatoire pour une 1ère demande ou en cas de perte/vol Ancienne Carte nationale d'identité. Justificatif de domicile de moins de 3 mois Eventuellement : jugement de divorce, preuve de la nationalité française si parents nés à l'étranger, déclaration de perte ou vol	Gratuite sauf si perdue ou volée 25 € en timbres fiscaux
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE (VALABLE 10 ANS POUR LES PERSONNES MAJEURES ET 5 ANS POUR LES MINEURES)	Mairie équipée d'une station d'enregistrement Conseillé de prendre RV Par ex. Trévoux 04 74 08 73 73 ou Neuville 04 72 08 70 00 ATTENTION AUX LONGS DÉLAIS POUR LES RDV	Photos conformes aux nouvelles normes à fournir Copie intégrale de l'acte de naissance Carte nationale d'identité Ancien passeport s'il y a lieu 1 justificatif de domicile récent Timbres fiscaux (voir ci-contre) Autres : mêmes que pour carte d'identité	86 € majeurs 42 € mineurs de 15 ans et + 17 € mineurs moins de 15 ans
DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage ou Mairie du domicile	Remplir une demande	Gratuit
LÉGALISATION DE SIGNATURES	Toute Mairie	Signature à apposer à la mairie	Gratuit
CARTES GRISES	Formulaires disponibles sur internet www.interieur.gouv.fr www.servicepublic.fr	La mairie n'envoie plus les dossiers en Préfecture	Selon tarif en vigueur



RENSEIGNEMENTS UTILES

Bulletin Municipal 2014

31

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE à TREVOUX 04 74 00 13 99

PHARMACIE DE GARDE 3237

MAIRIE 04 78 98 02 54

E-mail : contact@parcieux.fr Fax. 04 78 98 33 69

LA POSTE 04 37 92 91 74

(sous le bâtiment de la mairie de PARCIEUX)

ECOLE MATERNELLE

PRIMAIRE/CANTINE/GARDERIE 04 37 92 95 49

COLLEGES / LYCEE

Jean-Compagnon à Reyrieux 04 74 08 95 50

Jean-Moulin à Trévoux 04 74 08 94 74

Lycée du Val-de-Saône 04 74 00 52 00

CRECHE / HALTE GARDERIE

Mini crèche Le Tournesol 54 Allée de Fétan

01600 TREVOUX 04 74 08 58 23

Maison de la Petite Enfance Chemin du Clos

01600 TREVOUX 04 74 00 33 82

Crèche/Halte-garderie Espace Talançonnais

01600 REYRIEUX 04 74 00 35 28

« Les Crayons Verts » 04 74 08 01 01

01600 ST DIDIER DE FORMANS

Relais assistantes maternelles

« les Calinous » 04 74 00 33 82

ASSISTANTES MATERNELLES DE PARCIEUX

- CARCEL Catherine : 4 route de Genay 04 78 08 94 88

- DOUDIN Marie-Bernadette : 118 Route de Genay 09 51 49 91 76

..... 06 50 34 59 84

- DRONNIER Nathalie : 121 chemin des Minimes 04 78 98 06 00

..... 04 78 98 06 00

- GALLEREY Jocelyne : 75 Impasse La Croix d'Ain 04 78 98 05 09

..... 04 78 98 05 09

- PREVOST Sylvie : (Garde d'enfants scolarisés)

142 Rue de la Fontaine 06 63 49 18 02

- VEYSSEYRE Véronique : 56 lot. la Sauzaie 06 27 79 11 09

..... 06 27 79 11 09

..... 06 27 79 11 09

CENTRES DE LOISIRS

Centre communal de PARCIEUX 04 78 98 02 54

A partir de 6 ans - Ulrich Dubourguais 07 81 51 18 15

PAROISSE

Père Débarbouillé - Cure de Reyrieux 04 74 00 23 72

E-mail : paroisse.reyrieux@orange.fr

TAXI

Emplacement à PARCIEUX

« G AIN TAXI » 06 09 30 31 99

E.R.D.F - G.R.D.F

Urgences Electricité 0 810 333 001

Urgences Gaz 0 800 473 333

Raccordement électricité 0 810 476 934

Raccordement gaz 0 969 363 534

Nantaise des Eaux - 69200 VENISSIEUX 0 969 320 404

C.C.D.S.V. - 627 Route de Jassans - Trévoux

www.saone-vallee.fr 04 74 08 97 66

POLE EMPLOI

Permanence à Trévoux - 627 Route de Jassans

Numéro d'appel demandeurs d'emploi 3949

Numéro d'appel employeurs 3995

MAISON DE L'EMPLOI

627 Route de Jassans à Trévoux 04 74 08 97 62

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Même adresse 04 74 08 97 59

MISSION LOCALE JEUNES

Même adresse 04 74 08 97 54

POINT ACCUEIL SOLIDARITÉ 04 74 00 48 23

175 Boulevard de l'Industrie - 01600 Trévoux

(accueil 9h à 12h et 14h à 17h)

Assistante Sociale : Mme HAYART

Infirmière Puéricultrice : Mme GOUSSIN

Consultation de Nourrissons : tous les mercredis de 8h30 à 12h

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

627 Route de Jassans - 01600 TREVOUX 04 74 00 01 25

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A Bourg en Bresse - 4 Rue Aristide Briand 0 810 25 01 10

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Place de la Grenouillère - 01015 Bourg-en-Bresse Cedex ..3646

Rue Beurivage - 01480 Jassans-Riottier

PREFECTURE DE L'AIN 04 74 32 30 00

Ouverture de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16h

site : www.ain.pref.gouv.fr

CENTRE DES IMPOTS

Rue du Palais - 01600 -TREVOUX 04 74 00 94 20

CADASTRE

Passage du Banneret (à gauche de la mairie) ...04 74 00 94 56

BP 612 - 01600 - TREVOUX

CONCILIATEUR

M. Alain WALTER 06 50 55 64 39

E-mail : alainwalter49@orange.fr

Son rôle : éviter les procédures judiciaires en essayant de

résoudre les conflits entre particuliers.

MEDIATEUR

M. Jean-Jacques LACHASSAGNE 04 74 32 30 45

Préfecture de l'Ain

E-mail : jean-jacques.lachassagne@mediateur-republique.fr

Son rôle : aider à résoudre les conflits entre les particuliers et

les administrations.

CONSULTATIONS D'AVOCAT

Service de consultations gratuites

(consulter site internet www.avocatsvillefranche.fr)

Palais de Justice 04 74 65 05 95

350 Bld Gambetta - 69665 Villefranche s/Saône

Les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 16h à 18h et sur RV

APICULTEURS

Reyrieux - Maud GAND 04 74 08 80 95 - 06 76 62 74 53

Neuville-sur-Saône - Jacques GUICHARD 06 70 56 52 99





- 23 mai 2014** Fête des Mères à 18h30, à la salle polyvalente
- 25 mai 2014** Élections Européennes de 8h à 18h à la salle polyvalente
- 19 juin 2014** Goûter du CCAS à 14h30 à la salle polyvalente
- 21 juin 2014** Fête de l'école (matin)
- 21 juin 2014** Exposition de l'Atelier Big Bang, à la Cure de 11h à 19h
- 21 juin 2014** Fête de la Musique de 19h à 23h à la Cure
- 28 juin 2014** Gala Galaxie Dance à 20h30 au Galet de Reyrieux
- 4 juillet 2014** Surprise organisée par le Sou des Ecoles
- 11 novembre 2014** Commémoration de l'armistice au monument aux morts
- courant novembre 2014** Foire aux Skis à la salle polyvalente, organisée par le Sou des Écoles
- 5 décembre 2014** Hommage rendu aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats Tunisie et Maroc, au monument aux morts



ACL



GAIDON JARDIN CONCEPT

Nous cultivons, créons et entreprenons pour vous !

PAYSAGISTE

PÉPINIÉRISTE

72, route de Lyon - 01600 Parcieux - Tél. 04 74 08 01 45 - Fax. 04 78 39 75 29

Email : jgaidon@wanadoo.fr - www.jardin-concept-gaidon.fr

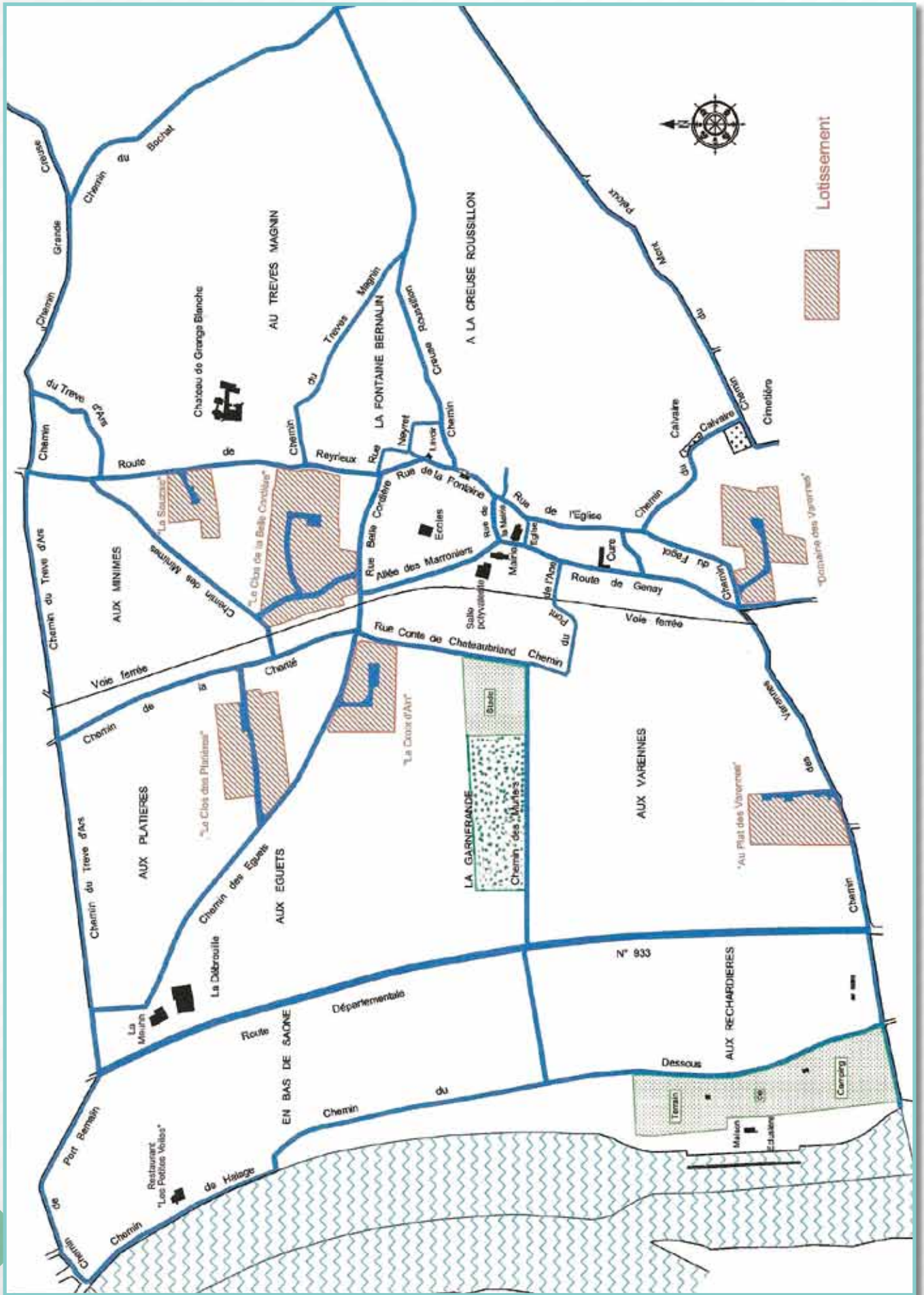
Adhésif - Impression numérique - Découpe de panneau en forme

MARQUAGE
PUBLICITAIRE
ATELIER Z

04 78 98 36 08

PLAN DE PARCIEUX

Bulletin Municipal 2014



LINÉAX

TREVOUX

Route de Lyon
Contrôl Technique Automobile



04 74 00 25 93

G 1 TAXI

LILOU ROSES FLEURISTE

CRÉATIONS FLORALES
POUR TOUS ÉVÈNEMENTS
LIVRAISONS

Rue Lindberg 01600 MASSIEUX
Tél. 04 26 28 16 73 / 06 17 07 61 98

Entreprise DIAS RIBEIRO

Charpente - Couverture
Zinguerie

Neuf et Rénovation

182 chemin du fagot - 01600 Parcieux

04 37 92 94 39 - 06 09 68 12 57



725, Rue des Jonchères- 69730 GENAY
Tél. 04 78 98 12 13 - Fax 04 72 08 83 70



accès - création - fermetures
L'engagement qualité

Magasins d'expositions

- Massieux - Avenue Lavoisier
- Champagne au Mont d'Or
55 Avenue de Lanessan

04 78 98 37 80
www.acf-portes-portails-fenêtres.fr

SPÉCIALISTES LYONNAIS DES FERMETURES POUR L'HABITAT
DESIGN - SÉCURITÉ - ISOLATION



Internorm
Distributeur

